

SEANCES DU MARDI 14 JUILLET 1987  
VERGADERINGEN VAN DINSDAG 14 JULI 1987ASSEMBLEE  
PLENAIRE VERGADERINGSEANCE DU MATIN  
OCHTENDVERGADERING

## SOMMAIRE:

## CONGE:

Page 2812.

## PROJETS DE LOI (Discussion):

Projet de loi contenant le budget du ministère de la Région bruxelloise pour l'année budgétaire 1986.

Projet de loi ajustant le budget du ministère de la Région bruxelloise de l'année budgétaire 1985.

Projet de loi contenant le budget du ministère de la Région bruxelloise pour l'année budgétaire 1987.

Discussion générale. — *Orateurs*: MM. Hotyat, Vandenhautte, Lepaffe, Mme De Pauw-Deveen, M. Desmarests, Mme Rifflet-Knauer, MM. Guillaume, Vervaeck, Hatry, Valkeniers, p. 2812.Ann. parl. Sénat — Session ordinaire 1986-1987  
Parlem. Hand. Senaat — Gewone zitting 1986-1987

## INHOUDSOPGAVE:

## VERLOF:

Bladzijde 2812.

## ONTWERPEN VAN WET (Beraadslaging):

Ontwerp van wet houdende de begroting van het ministerie van het Brussels Gewest voor het begrotingsjaar 1986.

Ontwerp van wet houdende aanpassing van de begroting van het ministerie van het Brussels Gewest van het begrotingsjaar 1985.

Ontwerp van wet houdende de begroting van het ministerie van het Brussels Gewest voor het begrotingsjaar 1987.

Algemene beraadslaging. — *Sprekers*: de heren Hotyat, Vandenhautte, Lepaffe, mevrouw De Pauw-Deveen, de heer Desmarests, mevrouw Rifflet-Knauer, de heren Guillaume, Vervaeck, Hatry, Valkeniers, blz. 2812.

2 feuilles/vellen

389

PRESIDENCE DE M. LEEMANS, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER LEEMANS, VOORZITTER

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.  
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 10 h 5 m.  
De vergadering wordt geopend te 10 u. 5 m.

CONGE — VERLOF

M. Adriaensens, à l'étranger, demande un congé.  
Vraagt verlof: de heer Adriaensens, in het buitenland.  
— Ce congé est accordé.

Dit verlof wordt toegestaan.

M. Conrotte, pour raisons familiales, demande de l'excuser de ne pas pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Afwezig met bericht van verhindering: de heer Conrotte, wegens familiereidenen.

— Pris pour information.  
Voor kennisgeving aangenomen.

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DU MINISTERE DE LA REGION BRUXELLOISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1986

PROJET DE LOI AJUSTANT LE BUDGET DU MINISTERE DE LA REGION BRUXELLOISE DE L'ANNEE BUDGETAIRE 1985

PROJET DE LOI CONTENANT LE BUDGET DU MINISTERE DE LA REGION BRUXELLOISE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1987

*Discussion générale*

ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1986

ONTWERP VAN WET HOUDENDE AANPASSING VAN DE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE GEWEST VAN HET BEGROTINGSJAAR 1985

ONTWERP VAN WET HOUDENDE DE BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN HET BRUSSELSE GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1987

*Algemene beraadslaging*

**M. le Président.** — Nous abordons l'examen des projets de loi relatifs au budget du ministère de la Région bruxelloise.

Aan de orde is de bespreking van de ontwerpen van wet betreffende de begroting van het ministerie van het Brussels Gewest.

La discussion générale est ouverte.  
De algemene beraadslaging is geopend.  
La parole est à M. Hotyat.

**M. Hotyat.** — Monsieur le Président, les budgets de la Région bruxelloise sont, depuis 1986, alimentés par les droits de succession alors que la Région flamande et la Région wallonne ont bénéficié de ces droits, à partir de 1983.

Le représentant du gouvernement a déclaré, au cours des travaux de commission relatifs au projet de loi modifiant la loi organisant les agglomérations et fédérations de communes et portant des dispositions relatives à la Région bruxelloise, qu'en raison du montant compensatoire annuel de 500 millions, versé de 1983 à 1990, le traitement accordé à la Région bruxelloise serait identique à celui réservé à la Flandre et à la Wallonie.

Or, le montant des droits de succession serait, à 100 p.c., de 2 397 millions pour 1986 et de 2 490 millions, pour 1987, si je me réfère aux chiffres avancés par le ministre de la Région bruxelloise, dans le rapport de la Chambre relatif au budget régional 1987. A titre d'estimation, on peut donc évaluer le montant des droits de succession de 1983, 1984 et de 1985 à plus ou moins 7 milliards.

Par contre, 500 millions pendant huit ans, de 1983 à 1990, ne font que 4 milliards. Il manque donc 3 milliards et encore, sans compter les intérêts de retard.

Quand j'ai interrogé, en commission, le ministre des Réformes institutionnelles au sujet de cette différence, il m'a répondu que le traitement de la Région bruxelloise, comparé à celui appliqué aux deux autres Régions, était équivalent, mais pas identique. Extraordinaire réponse, si l'on consulte le dictionnaire! En effet, le mot «équivalent» signifie: ce qui est de même valeur, pareil, semblable et le mot «identique»: ce qui parfaitement semblable.

A la Chambre, le ministre des Réformes institutionnelles avait été plus franc en déclarant que le montant de ces crédits compensatoires n'a jamais été tel qu'il compenserait le non-octroi des droits de succession.

Au vu de tout cela, on comprendra que je pose deux questions à l'Exécutif de la Région bruxelloise, afin que la situation soit bien claire.

Tout d'abord, quelle est la différence exacte existant entre le montant des droits de succession pour 1983, 1984 et 1985 et le montant forfaitaire prévu de 1983 à 1990?

Ensuite, comment l'Exécutif compte-t-il récupérer ces sommes, dues à la Région bruxelloise?

Il convient, bien entendu, que Bruxelles reçoive, comme les deux autres Régions, l'intégralité des droits de succession, depuis 1983.

Trop souvent, en effet, les Bruxellois ne sont pas traités sur un pied d'égalité. J'ai déjà souligné, à cette tribune, l'injustice de ne pas voir la bonification en intérêts de 2 p.c. dans la charge des emprunts de consolidation consentis aux communes bruxelloises, comme pour les autres grandes agglomérations. Ce traitement a été réservé à la seule commune de Bruxelles.

L'exécutif régional déplore, dans le rapport de la Chambre, cette injustice qu'il a pourtant acceptée et indique qu'elle coûtera 423,3 millions de francs par an à la Région, montant pour lequel il aurait aisément été trouvé une autre affectation.

Autre domaine démontrant la faiblesse de l'exécutif régional : la circulation en général et, en premier lieu, la politique des transports en commun.

L'arrêté royal n° 524 du 31 mars 1987 modifiant la loi du 17 juin 1953 portant organisation des transports en commun dans la Région bruxelloise a été confirmé par la Chambre et le sera, incessamment sans doute, par la majorité du Sénat. Cet arrêté, approuvé en Conseil des ministres par le ministre de la Région, exclut pratiquement toute représentation politique bruxelloise des organes de la STIB. En effet, l'Exécutif n'y est pas présent et l'Agglomération, bien que — paradoxalement — elle soit confortée par le projet de loi que nous discuterons demain dans son attribution «transport rémunéré de personnes», voit sa représentation passer de quatre à une personne seulement.

Précédemment, l'agglomération disposait de 5 mandats dont un était traditionnellement attribué aux communes associées, c'est-à-dire hors agglomération. Aujourd'hui, il reste deux mandats pour lesquels les candidats doivent être présentés conjointement par le collège de l'agglomération et les collèges échevinaux des communes associées. Ainsi, l'agglomération, qui représente 24 501 parts, doit partager ces deux mandats avec trois communes, Kraainem, Tervuren et Vilvorde, qui représentent, ensemble, 502 parts seulement!

Faut-il vous dire que la situation est bloquée et que, pour le moment, aucun représentant de l'agglomération ne siège au conseil d'administration de la STIB? De plus, par la réforme de M. De Croo, le représentant de l'agglomération a été exclu du comité de direction. Les membres de ce comité, ayant voix délibérative, sont, en effet, tous nommés par le Roi, sur proposition du ministre des Communications, ou désignés par celui-ci, qui dispose, en outre, d'une majorité de 7 membres sur 12, au conseil d'administration.

Un ministre national est donc tout puissant dans une matière qui concerne la vie quotidienne des Bruxellois! Or, nul n'ignore que ces derniers sont loin d'être satisfaits de la manière dont sont organisés leurs transports en commun. Ils ont, en effet, l'impression que ces transports visent davantage à répondre aux besoins des navetteurs, qu'à ceux des habitants.

Pourquoi l'Exécutif régional accepte-t-il avec résignation cette situation?

Autre aspect inquiétant de la circulation à Bruxelles : le trafic automobile, particulièrement dense aux heures de pointe. La situation, à ce niveau, empire et n'est pas sans lien avec la dégradation des transports en commun, tant urbains qu'interurbains. Compte tenu de cette aggravation, le ministre des Communications a instauré une commission chargée de l'étude du problème de la circulation aux heures de pointe. Quel rôle l'Exécutif joue-t-il à ce niveau? Comme je ne trouve rien, à ce sujet, dans le rapport de la Chambre, je souhaiterais recevoir des informations précises.

L'absence manifeste d'intérêt de l'Exécutif, pour ce problème essentiel de la circulation urbaine, me paraît inquiétante. A l'occasion d'une interpellation, le 4 juin, sur le projet «Espace Bruxelles-Europe», j'ai déjà regretté l'absence d'une étude d'impact sur les conséquences de ce projet en matière de circulation. Début juillet, la commission de concertation compétente l'a, elle aussi, réclamée.

Par son projet «Espace Bruxelles-Europe» et son étude de la problématique de l'implantation tertiaire, en région bruxelloise, l'Exécutif régional s'oriente indéniablement vers un renforcement du secteur tertiaire dans l'agglomération, ... mais ce, en l'absence de toute législation en matière d'impact.

On connaît les retards de l'Exécutif en la matière; celui-ci est d'ailleurs en infraction avec la plupart des directives européennes. Le dépôt du projet de loi modifiant la loi organique de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, qui comprend des dispositions relatives aux études d'impact, nous est seulement annoncé pour début 1988.

On se pose d'ailleurs la question de savoir pourquoi ce problème des études d'impact n'a pas fait l'objet d'un projet distinct, eu égard à son importance et à sa complexité. Une proposition de loi vient d'ailleurs d'être déposée à la Chambre pour remédier au vide existant, la Région wallonne disposant déjà d'un décret et le Conseil flamand étant saisi d'une proposition en la matière.

A cet égard, je tiens à souligner une fois de plus combien les socialistes bruxellois sont soucieux, comme d'autres, du développement économique de Bruxelles et des possibilités d'emploi que celui-ci représente. Mais ils considèrent aussi que Bruxelles doit rester, et même redevenir, vivable pour les Bruxellois. Jusqu'à présent, la qualité de vie de ceux-ci a été

sacrifiée à la fonction de zoning économique de leur ville, notamment par l'installation massive de bureaux.

Tout nouveau développement doit donc être envisagé dans le respect d'un équilibre délicat à mettre au point entre habitat, d'une part, et zones à vocation économique, d'autre part. Il est manifeste que les discours, les actes et les carences de l'Exécutif font pencher la balance en faveur de la vocation économique, au détriment de la qualité de la vie en ville. Nous ne pouvons y souscrire.

Avant de terminer, je voudrais rappeler au secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise qu'il m'avait promis une réponse en ce qui concerne la possibilité de subsidier l'établissement des plans particuliers d'aménagement qui est à charge des communes. (*Applaudissements sur les bancs socialistes et sur les bancs Ecolo et Agalev.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Vandenhautte.

**M. Vandenhautte.** — Monsieur le Président, entre 1985 et 1987, le budget de la Région bruxelloise est passé de 6,8 milliards à 10,3 milliards, soit une augmentation de plus de 52 p.c. des moyens alloués à notre Région.

Les 10,3 milliards au budget 1987 se répartissent de façon équilibrée : 26,3 p.c. pour l'expansion économique, 22,4 p.c. pour les pouvoirs subordonnés, 21,5 p.c. pour le logement, 12,9 p.c. pour l'aménagement du territoire, le solde se répartissant entre divers petits postes.

Si les dotations sont en légère hausse — 50 millions de francs par rapport à 1985 — la dotation au sens strict est, une fois encore, en diminution, diminution due, comme chacun le sait, à l'évolution défavorable, pour Bruxelles, des trois composantes de la clé de répartition régionale.

Il s'agit là d'un problème chaque année plus aigu, qui mérite que l'on s'y attarde, d'autant que cette clé a également des conséquences néfastes dans d'autres domaines importants.

A cause de sa mise en œuvre, les 20,4 p.c. obtenus par les communes bruxelloises dans le Fonds national des communes en 1976, ont fondu comme neige au soleil : la quote-part bruxelloise a, en effet, baissé de plus de 14 p.c.

C'est pourquoi, je m'attarderai tout spécialement aux moyens consacrés, par la Région, aux pouvoirs locaux.

Par rapport à 1982, le total des déficits à l'exercice 1986 a diminué de plus de 74 p.c. On peut dire qu'en moins de cinq ans, un effort exceptionnel et continu d'économies a été réalisé par les différentes communes bruxelloises.

N'oublions pas que ces mêmes communes accusaient un déficit annuel de 5,8 milliards et que leur déficit cumulé correspondait à cinq mois de recettes courantes! Situation très préoccupante, certes, mais qui s'explique par l'évolution très nettement défavorable du Fonds des communes qui, suivant à peine l'inflation, a fini par stagner à la croissance zéro, et récemment même, à décroître.

Comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, huit communes sont aujourd'hui en équilibre ou en boni, alors qu'en 1982, une seule était dans cette situation, somme toute normale, dans le cadre d'une saine gestion des deniers publics.

Je rends hommage à votre politique d'allègement des charges d'intérêt pour les emprunts contractés en vue de consolider les dettes communales, dans le cadre du Fonds de redressement des communes. La bonification d'intérêt de 2 p.c. octroyée par la Région, et qui coûtera annuellement, en annuité de croisière, plus de 420 millions à votre budget, est une marque du réel intérêt que porte l'Exécutif et, en particulier son président, M. de Donnée, au sort des communes de l'agglomération. Vous avez su comprendre combien il était indispensable d'assainir la situation financière de ces dernières, pièces institutionnelles maîtresses de la mosaïque bruxelloise.

Les communes de la Région bruxelloise dépendent, pour 43 p.c., de leur fiscalité, alors que les autres grandes villes du pays n'en dépendent qu'à raison de 20 p.c.

Certes, l'on évoque souvent le fait que Bruxelles ait perdu, en quelque dix ans, près de 10 p.c. de la population du pays. Mais, en outre, comme le démontre avec pertinence une étude de l'Union des villes et des communes, la perte relative des revenus a été trois fois plus rapide que la perte relative de population.

En dix ans, le rendement de l'IPP est passé de 17,3 p.c. à 12,6 p.c. du total national, ce qui influence directement le calcul de la part du

Fonds des communes qui revient à la Région bruxelloise. Cette nouvelle diminution des recettes entraîne le nécessaire accroissement de l'impôt communal, pour la compenser, lequel contribue à faire fuir des 19 communes — il faut le souligner — la population disposant des revenus les plus élevés et qui est très sensible à la pression fiscale communale. Cette émigration dorée réduit encore les recettes et oblige les communes à taxer davantage.

Cet exode, tant quantitatif que qualitatif, et les problèmes fiscaux et financiers des communes qui y sont liés, bouclent un cercle vicieux dont seuls des critères objectifs, qui tiendraient compte de la situation toute particulière des 19 communes, permettraient de sortir.

Je pense que la compensation pour la mainmorte est, elle aussi, insuffisante. La fuite de nos concitoyens les plus aisés, les cadres, les professions libérales et les indépendants, hors de l'agglomération, est également due à un problème de qualité de vie à Bruxelles. J'y ferai, par ailleurs, allusion en parlant de la sécurité, de la propreté publique, de la pollution et de la paupérisation, qui transforment en chancre, des quartiers entiers de notre région.

En ce qui concerne la possibilité offerte aux communes de réduire le taux des taxes communales, je me réjouis de la réponse que vous avez fournie, messieurs les ministres, en commission de la Chambre, notamment à M. le député Thomas.

Il est normal qu'une distinction soit opérée entre les communes qui ont ou n'ont pas un plan d'assainissement. Quand un plan d'assainissement existe, qu'il est observé, et que l'abaissement des impôts communaux ne risque pas d'affecter l'équilibre budgétaire, il n'y a pas de raison de s'opposer à une politique de rationalisation fiscale. Cela me paraît fort juste et réalisable. Woluwe-Saint-Pierre en est un exemple concret. Des collègues, d'ailleurs présents dans cette salle, ont également agi dans ce sens.

Je voudrais maintenant vous entretenir quelques minutes de l'Agglomération, dans un sens plus budgétaire qu'institutionnel et juridique. Notre collègue, M. Henrion, interviendra certainement dans le débat sur l'Agglomération et expliquera les raisons qui justifient la position du PRL sur ce projet dont nous discuterons demain.

L'Agglomération est l'archétype de l'institution qui, poursuivant depuis sa création, à tort ou à raison, des rêves d'hégémonie régionale, n'a pas su et n'a pas voulu s'en tenir à la réalité de ses possibilités budgétaires. En effet, nous constatons un déficit cumulé qui frisera les 9 milliards en 1988 et un passif annuel qui atteint le rythme effarant de 500 millions par an. Ces deux chiffres suffisent à souligner l'ampleur de son échec.

Une Agglomération avec 83 conseillers et 13 échevins n'était vraiment pas nécessaire à l'accomplissement de tâches somme toute techniques, dont certaines faisaient double emploi avec des compétences régionales ou communales.

Le projet de loi qui sera demain en discussion devant notre assemblée prévoit un collège de 5 membres et une assemblée renouvelée en 1989. Il était temps! C'est un progrès au niveau de la démocratie et d'une politique génératrice de rationalisation budgétaire, plus soucieuse d'épargner le contribuable bruxellois.

En outre, le projet attribue des compétences bien déterminées à l'Agglomération: la collecte des immondices, la lutte contre l'incendie, l'aide médicale urgente et les services de taxis. Je veux espérer que, dans l'avenir, l'Agglomération jouera un rôle d'organe de gestion efficace.

Son collègue, issu d'une nouvelle majorité au sein du Conseil, sera à nouveau crédible et pourra s'atteler à rétablir et à mettre en œuvre les principes d'une saine gestion.

Pour être tout à fait objectif, et puisque je n'interviendrai pas demain dans le débat sur l'Agglomération, il me faut préciser que, depuis quelque temps, les deux domaines évoqués — ramassage des immondices et incendie — suscitent des inquiétudes de plus en plus grandes quant à leur bon fonctionnement.

C'est si vrai que la Conférence des bourgmestres des communes de l'Agglomération de Bruxelles a dû solliciter du président responsable de l'Agglomération une concertation indispensable.

J'ai lu dans *Le Soir* du mercredi 8 juillet 1987, un article éloquent que vous me permettez de citer brièvement: «Collecte d'immondices: il est urgent de réagir. La collecte d'immondices est un fameux problème à Ixelles, à Saint-Gilles, comme partout. Tournées pas terminées, poubelles restant sur le trottoir, crasse appelant la crasse, toutes les rues de Bruxelles connaissent cela. A Saint-Gilles cependant, on en a marre et

l'on tente de prendre des mesures... En attendant, insiste M. le bourgmestre Picqué, on voit réapparaître des rats dans le bas de la commune; normal avec des poubelles qui ne sont pas régulièrement enlevées.»

Je voudrais enfin souligner que le projet qui nous sera présenté demain, et qui est relatif à l'Agglomération, ne manque pas d'intérêt à certains égards. En effet, le passage de certaines compétences de l'Agglomération vers l'Exécutif bruxellois est une étape — cette opinion n'est peut-être pas partagée par l'opposition — vers la création d'une véritable entité, distincte à la fois du gouvernement central et des deux Régions. L'avenir nous dira qui a raison.

On ne peut pas nier non plus que ce projet est une simplification des structures institutionnelles actuelles, supprimant certains doubles emplois et permettant ainsi une meilleure efficacité dans la gestion.

En outre, ce projet respecte l'autonomie des communes, ce qui n'hypothèque en rien l'avenir puisque les éventuels transferts de compétences, prévus entre les communes de l'Agglomération, seront notamment subordonnés à l'accord du conseil d'Agglomération où siègeront très vraisemblablement de très nombreux municipalistes.

Je voudrais à présent revenir au budget de la Région bruxelloise. L'Exécutif de la Région bruxelloise, à charge des droits de succession 1986 et 1987, a libéré 1,2 milliard afin de lancer des programmes d'assainissement de quartiers en voie de pourrissement. Le but de ces programmes est de réhabiliter des îlots entiers, afin d'arrêter la gangrène qui ronge notre ville et de faire renaître, enfin, des quartiers sains et équilibrés socio-économiquement.

J'espère que cette politique, par les changements sociologiques qu'elle peut entraîner, enrayera l'exode des populations de nos communes.

Je suis heureux d'apprendre que ces actions seront menées de concert avec le secteur privé, ce qui devrait permettre de disposer pour chaque projet d'une double expertise, gage d'une juste adéquation entre les moyens importants engagés et le but visé.

La sécurité des biens et des personnes est aussi un problème qu'il faut, vous en conviendrez avec moi, ne pas perdre de vue. La plupart de nos communes ne doivent pas seulement faire face à une recrudescence de la petite criminalité. Elles doivent également assurer l'encadrement des manifestations et la surveillance de nombreuses ambassades. Il semble que le gouvernement ait une fâcheuse tendance à minimiser le coût de ces prestations.

Or, si les dépenses de police dans les communes de la Région bruxelloise représentent dans leur budget une part quasiment double de celle y consacrée par les autres grandes villes, le coût de ces tâches en est l'une des causes principales. Cette constatation ne vaut-elle pas que l'Exécutif se penche, avec la Conférence des bourgmestres, sur les moyens à mettre en œuvre pour atténuer les inconvénients de cette situation financière?

Comme vous le savez certainement — nous en avons discuté, à l'époque, en commission de l'Intérieur, puis en Conférence des bourgmestres — ce n'est pas l'adoption de la nouvelle loi sur les polices communales qui facilitera la tâche dans la Région bruxelloise, cette législation ne tenant absolument pas compte du problème spécifique de notre région bilingue.

Je terminerai mon intervention par quelques mots à propos de la politique d'expansion économique.

Bruxelles dispose d'un très fort potentiel scientifique grâce à ses trois mille chercheurs, ses trois universités et une bonne dizaine d'instituts supérieurs. Ce capital unique doit être préservé. Pour financer la recherche appliquée, la Région bruxelloise héritait, en 1985, de 56 millions sur les 1 176 millions transférés aux Régions, soit 4,8 p.c. A titre exemplatif, je me dois de rappeler qu'avant la régionalisation, l'IRSIA — Institut de Recherches Scientifiques pour l'Industrie et l'Agriculture — intervenait à raison de 20 p.c. de son budget en faveur des entreprises bruxelloises.

Or, pour appuyer une politique industrielle cohérente, la Région bruxelloise doit pouvoir promouvoir la recherche de base et la recherche appliquée. Ce n'est qu'ainsi, en s'appuyant sur des centres universitaires et privés, que la Région pourra assurer son développement et son avenir. Le budget que vous avez dégagé à cette fin, monsieur le ministre, va dans ce sens, et je m'en réjouis.

Je me réjouis également que vous ayez décidé, en matière de primes en capital et de subsides, d'axer votre effort sur les petites et moyennes entreprises, car les PME sont l'avenir de Bruxelles, principalement dans le secteur tertiaire. Le vote par le Parlement et la concrétisation très proche des mesures relatives à la société unipersonnelle, qui est le fruit du travail considérable presté par notre secrétaire d'Etat aux Classes

moyennes, Georges Mundeeler, devraient encore donner un essor nouveau à celles-ci.

C'est ainsi que je tiens à attirer votre attention, messieurs les ministres, sur les nombreux jeunes qui, dans notre région, caressent des projets d'entreprise. Bien souvent prometteurs, ces jeunes et leurs projets méritent que vous les souteniez.

La ristourne des droits de succession — plus de 2,4 milliards — est certes un succès dont le mérite revient incontestablement au ministre de Donnée et à son Exécutif.

En 1986, cet apport financier a été principalement affecté à la rénovation, ce qui est une bonne chose, mais aussi et surtout à l'aide aux pouvoirs subordonnés.

Vous savez combien la situation financière des communes de notre région est délicate. Il est donc de première importance d'assurer à ces pouvoirs locaux un redressement qui leur permette de voir leur avenir financier et fiscal avec plus d'optimisme. Sans cela, rien ne sera possible dans la Région bruxelloise.

Ne relâchez pas, messieurs les membres de l'exécutif, l'aide financière que vous accordez aux communes. C'est sans conteste l'un des éléments fondamentaux du redressement bruxellois. Je ne puis, dès lors, pour terminer, que vous encourager à continuer à contribuer à la restauration et à la renaissance des cellules de base de notre démocratie.

Le PRL votera les projets de loi relatifs au budget de la Région bruxelloise. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Lepaffe.

**M. Lepaffe.** — Monsieur le Président, lors de la réunion informelle que les parlementaires bruxellois ont tenue depuis l'approbation de ce budget à la Chambre, j'ai eu l'occasion de protester auprès du ministre de la Région bruxelloise sur la quasi- jonction, effectuée sur l'ordre du CVP, de la discussion dans notre assemblée du budget de la Région bruxelloise et du projet de réforme de l'Agglomération de Bruxelles.

M. de Donnée a bien voulu me répondre, lors de cette réunion, qu'il s'agissait d'un pur hasard et qu'il avait fallu agir de la sorte en raison d'un départ à l'étranger qui l'avait empêché d'introduire plus tôt le budget de la Région bruxelloise.

Ce motif ne me paraît pas fondamental. Au moment où je commence cette intervention, je dois bien constater, d'une part, que le budget de la Région bruxelloise et le projet sur l'Agglomération vont être traités dans la foulée l'un de l'autre et, d'autre part, que M. le ministre de la Région bruxelloise n'est pas parmi nous ce matin.

**M. Thys,** secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, adjoint au ministre de la Région bruxelloise. — Il s'est fait excuser; il sera là cet après-midi.

**M. Lepaffe.** — Je me réjouirai de sa présence, mais il nous donne la preuve ce matin que l'argument fourni en réunion informelle n'était pas nécessairement décisif.

Pour apprécier les propos optimistes de l'Exécutif régional bruxellois, il faut les remettre dans leur contexte.

Mathématiquement, certains chiffres — et rien n'est plus facile que de faire parler les chiffres — donnent l'impression d'un progrès. Il reste que la question posée il y a quelques instants par M. Hotyat sur les montants réels des droits de succession que nous aurons touchés en moins par rapport aux autres régions, mérite une réponse approfondie.

Pour apprécier votre satisfaction, peut-être faut-il aussi faire la part des choses, comme M. Klein, à la Chambre. Notre collègue était aussi optimiste que M. Vandenhautte dans la première partie de son discours. Mais je ne puis m'empêcher de citer un passage, car il me permettra d'exprimer la doctrine FDF en la matière, où M. Klein, après avoir dit tout ce qui va bien, nous explique qu'il faut bien considérer ce budget comme un compromis: «Bien entendu, si le PRL avait la majorité absolue, il pourrait appliquer intégralement son programme, c'est-à-dire doter la Région bruxelloise d'une assemblée élue et d'un Exécutif responsable devant elle,...» Oserais-je rappeler, messieurs, que votre Exécutif est très loin de répondre à ces conditions et, même quand on y adjoint certains membres, très loin aussi de comprendre une majorité de Bruxellois de la région de Bruxelles?

Je poursuis: «... confier aux institutions bruxelloises la gestion des matières régionales, culturelles, sociales et de santé qui intéressent tous les Bruxellois francophones et flamands, permettre à la Communauté française et à la Communauté flamande de déléguer certaines de leurs

compétences aux institutions bruxelloises, fixer les limites de la Région bruxelloise sur base de la volonté librement exprimée des habitants.»

De tels propos détruisent directement la satisfaction éprouvée au préalable; et ils vaudront leur pesant d'or demain, lorsque nous discuterons le projet relatif à l'Agglomération, dont vous paraissez pourtant si fiers par moments, messieurs.

Sur le plan purement budgétaire, il en est comme de coutume. Ne parlons pas de 1986! Quant à 1987, nous sommes déjà à la veille des vacances, et plus rien d'important ne pourra vraisemblablement plus être réalisé dans les mois à venir, à supposer que le gouvernement national, dont vous faites toujours partie intégrante, sorte des difficultés énormes qui vont se poser à lui durant ce mois de juillet.

Un point, pourtant, me paraît constituer un progrès. A l'occasion de la réunion informelle, le ministre de la Région bruxelloise s'est engagé à tenir désormais plus fréquemment des réunions des parlementaires bruxellois. Si vous voulez, messieurs, accorder vos discours à vos actes et donner l'impression que cette Région bruxelloise, qui n'est toujours pas créée, malgré le délai raisonnable imparti par le Conseil d'Etat, commence à exister, il serait bon que vous preniez l'habitude de nous réunir entre Bruxellois néerlandophones et francophones au lieu de céder immédiatement à une partie des ukases du Parlement national.

Si tous les Bruxellois avaient été unanimes, peut-être auriez-vous insisté pour que les droits de succession, par exemple, soient considérés comme un droit acquis. Il n'aurait pas alors été question d'imposer des conditions supplémentaires comme le plan de restructuration des communes, le projet de loi sur l'Agglomération, ni de retirer certaines missions à l'Agglomération.

Les communes bruxelloises, M. Vandenhautte ne me démentira pas sur ce point, sont l'objet d'agressions constantes.

Le ministre de l'Intérieur continue à annoncer des fusions de communes et à lancer, dans le public, des ballons d'essai.

Nous restons partisans de l'autonomie communale. Nous ne désirons pas que les pouvoirs, appartenant aux communes, soient transférés à un Exécutif régional — qui ne mérite d'ailleurs pas son nom, puisque cette assemblée n'est pas élue démocratiquement — et, de plus qu'à ce niveau, un contrôle soit directement exercé par l'Etat central.

Nous réagissons très vivement contre cet aspect des choses.

En ce qui concerne la politique des transports en commun à laquelle M. Hotyat a également fait allusion, nous avons déposé un amendement tendant à donner au Conseil d'administration de la STIB une représentation bruxelloise valable. Je présume, en effet, que vous avez été choqué par la décision prise par le ministre des Communications en ce qui concerne l'organisation même des transports en commun de la Région que vous avez à défendre.

Ceci étant, qu'on ne vienne pas nous dire, comme on l'a fait souvent, que ce sont les dépenses des communes bruxelloises qui sont à la base du problème.

D'autres l'ont rappelé, les dépenses des communes bruxelloises, même celles qui sont gérées par des bourgmestres appartenant à la majorité, doivent être comparées à celles d'entités correspondantes. On constate alors que leurs dépenses atteignent le même niveau que celles des autres grandes villes alors que leurs recettes sont largement inférieures, pour des raisons que nous connaissons. Il s'agit, notamment, de l'exode d'une partie de la population vers ce qui devrait être normalement, quelles que soient les parités invoquées, une Région bruxelloise.

Je vous rappelle, en effet, que le maintien du carcan des 19 communes, contre lequel vous devriez pousser des clameurs constantes, étouffe notre Région.

Quelles que soient les dispositions prises, quel que soit votre bulletin de satisfaction se caractérisant par un oubli total des charges supplémentaires imposées aux communes — libération du précompte immobilier et participation à l'impôt des personnes physiques — il n'en demeure pas moins que l'on enregistre une aggravation de la situation des communes, envisagées séparément. Il faut aussi considérer, par ailleurs, la qualité des services, que l'Agglomération et les communes peuvent encore rendre avec un budget aussi réduit.

On parle de plan d'assainissement pour atteindre un équilibre. Si la tâche de la commune se réduit à l'entretien des salles de guichets et à la délivrance de quelques renseignements, on est loin du compte. L'activité communale doit viser à l'épanouissement social, civil et culturel de tous les habitants, par une aide continue dans des domaines où ils sont défavorisés. Pour le moment, ces objectifs sont négligés.

Dans toutes les communes, les activités sociales et culturelles ont été réduites. Ce n'est donc pas le bulletin de satisfaction que vous évoquez.

Votre Région pourrait s'étendre au-delà des 19 communes. Si l'on consultait plus souvent l'ensemble des parlementaires bruxellois, si l'on se mettait d'accord sur une politique sérieuse sans y renoncer dès que, sur le plan national, on se trouve placé dans une situation de minorité, si l'on faisait correspondre les discours politiques du PSC, du PRL, du PS et du FDF à la réalité des choses et si, sous prétexte d'être dans la majorité, on se cédait pas immédiatement, fût-ce entre deux portes, sur ce qu'on a en d'autres lieux proclamé vouloir maintenir, nous arriverions peut-être à un meilleur résultat.

Il faut se souvenir de ce que notre Région représente comme habitants et comme potentiel économique et scientifique. Ceux qui, petit à petit, l'abiment en fonction d'autres impératifs ou d'autres intérêts, devraient en tenir compte, faute de quoi les Bruxellois leur rappelleront un jour qu'ils ont manqué à leur devoir. (*Applaudissements sur les bancs FDF, socialistes et écolo.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw De Pauw.

**Mevrouw De Pauw-Deveen.** — Mijnheer de Voorzitter, op de 11-julivering, in het Stadhuis van Brussel, vorige zaterdag, wees de schepen van Financiën, de heer Lefère, de Vlamingen op de slechte financiële toestand van hun hoofdstad. Brussel, hoofdstad van Vlaanderen, maar ook van België en van de Franse gemeenschappen, hoofdstad van Europa. De verschillende hoofdstedelijke functies, niet alleen van Brussel-Stad, maar ook van de negentien gemeenten, maken, mede naast andere bijzondere opdrachten, dat het hoofdstedelijke Gewest in een uitzonderlijke situatie verkeert, zodat het grondig verschilt van de andere twee Gewesten. Dat lijkt me, naast de communautaire problemen, ook een reden te zijn, waarom ons Gewest nog geen definitief statuut heeft. Een van de vragen is in welke mate alle Belgen, zowel Vlamingen als Walen, inspraak moeten hebben en blijven behouden in de aangelegenheden die hun hoofdstad betreffen.

In deze assemblee is er nooit grote belangstelling geweest — dat is vandaag weer het geval — voor het hoofdstedelijk Gewest Brussel, zelfs niet vanwege de Brusselse parlementsleden. Ik betreur dat ten zeerste. Velen klagen het feit aan dat er nog steeds geen Brusselse Raad is, maar blijven ook afwezig in deze assemblee waar zij, democratisch verkozen, als Brusselaar deel van uitmaken.

Intussen wordt het systeem van dotaties aan het Brusselse Gewest steeds maar ingewikkelder. We krijgen wel een mooie tabel ervan als bijlage I bij het verslag, namens de commissie voor de Financiën van de Kamer, maar de opgegeven cijfers kloppen niet allemaal met die vermeld op pagina 15 van de documentatienota nummer 6, «De budgettaire middelen van het Brusselse Gewest in 1986 en in 1987», uitgegeven door de Gewestelijke Economische Raad voor Brabant, weliswaar reeds in november 1986. Zo werd in het document van de GERB vermeld dat voor 1987 de wettelijke dotatie onder titel I, 1 miljard 780,5 miljoen zou bedragen, maar dit bedrag werd in de begroting 1987 verminderd tot 1 miljard 748,5 miljoen, om maar één voorbeeld te geven.

Toch nog één vraag, in verband met de cijfers aangaande het Toegepast Wetenschappelijk Onderzoek: volgens de GERB zijn hiervoor in 1987 224,3 miljoen ingeschreven onder Titel I. Dit bedrag kan ik niet in overeenstemming brengen met de cijfers vermeld in bijlage I van het verslag van de Kamercommissie. De uitleg van de minister, weergegeven op de pagina's 9 en 10 van dit verslag kloppen hier ook niet! Graag had ik hierover meer verduidelijking gekregen.

Wat dat wetenschappelijk onderzoek betreft, moet ik hier nagenoeg dezelfde opmerkingen herhalen die ik reeds maakte bij de bespreking van het deel «Wetenschappelijk Onderzoek» van de begroting van de Eerste minister.

Waar minister Verhofstadt dan toch een kleine hoop gaf dat ook aan de humane wetenschappen wat kredieten zouden worden verleend, blijkt de Brusselse Executieve daar niet het minste belang aan te hechten. Nochtans zou, met het oog op het gewestelijk woonbeleid, om maar één voorbeeld te noemen, een wetenschappelijk onderzoek naar de samenstelling, het profiel, de woonbehoeften enzovoorts van de inwoners van sociale woningen, uiterst nuttige informatie verstrekken.

Terwijl in 1986 nog 11 miljoen frank werd verstrekt voor studies in verband met de sociale huisvesting, is dit bedrag in artikel 12.32 van de begroting van 1987 geheel verdwenen.

Het vervangen, zoals elders, van de vierde opdracht van het Fonds voor Industriële Vernieuwing door fiscale stimulansen houdt het risico in,

dat er geen controle meer mogelijk is op dat toegepast wetenschappelijk onderzoek en dat coördinatie van de research zeer moeilijk wordt, zodat verspillingen aan cerebrale energie, aan tijd en aan geld te verwachten zijn.

Geruime tijd geleden reeds heeft de Nationale Raad voor Wetenschapsbeleid ervoor gepleit 10 pct. van de kredieten voor wetenschappelijk onderzoek te besteden aan het wetenschappelijk onderzoek van de gevolgen van de nieuwe technologieën. Hoewel de Executieve er prat op gaat dat in Brussel meer speciaal de spits technologieën worden gesteund en hoewel ook Vice-Premier Verhofstadt daar eindelijk oor voor bleek te hebben, wordt vergeten dat het gebruik maken van nieuwe technologieën zware gevolgen kan hebben op sociaal, medisch en psychologisch vlak. Onze Executieve wordt echter zo door de cijfers verblind dat zij niet meer gevoelig is voor de situatie van de mens. Zo ook wat de tewerkstelling betreft.

Op pagina 9 van het verslag wordt weliswaar de vermindering van de werkloosheid als gunstige indicatie vermeld, maar waarop berusten de statistieken? Worden de deeltijdse werknemers nog als werklozen geteld, zij het deeltijds? Wordt er rekening gehouden met de categorieën werklozen die vrijgesteld zijn van stempelcontrole? Is het aantal werkzoekenden werkelijk gedaald? Zijn de «ingevolge de saneringen» 1 833 verloren gemeentelijke arbeidsplaatsen meegerekend? Wat mij ook verontrust, is dat heel wat minder aan acties en onderzoek op het gebied van de tewerkstelling wordt besteed. Op pagina 75 worden in artikel 12.23 in 1987 geen kredieten meer uitgetrokken voor uitgaven voor gedecentraliseerde acties van de provinciale comités voor de bevordering van de arbeid, dan wanneer daaraan in 1985 nog een half miljoen werd uitgegeven en in 1986 200 000 frank. Op pagina 76 lezen we onder artikel 12.32 dat de kosten voor de studies en experimenten inzake tewerkstelling met 90 pct. worden gereduceerd. Op dezelfde pagina gaat er onder artikel 33.06 twee miljoen minder dan in 1986 naar studiekosten enzovoorts met het oog op de bevordering van de werkgelegenheid en de opslorping van de werkloosheid.

Anderzijds constateren wij een zeer forse verhoging van 1986 naar 1987 van artikel 42.01; pagina 22 van de begroting 1986 en pagina 20 van de begroting 1987. Graag kreeg ik hierover enige uitleg.

In het verslag wordt op pagina 12 vermeld dat, bij toepassing van de wet van 17 juli 1959, meer dan 21 000 arbeidsplaatsen konden worden behouden. Maar hoeveel gingen er verloren?

Ook valt er te vrezen dat arbeidsplaatsen zullen verloren gaan in de ondernemingen die tot de groep C behoren, namelijk in de hotelnijverheid en in de distributiebedrijven, aangezien die niet meer de voordelen van deze wet zullen genieten, wat hun onroerende investeringen betreft. Op pagina 13 lezen we dat, dank zij de arbeidsplaatspremies, het Brusselse Gewest heeft bijgedragen tot het creëren van 1 823 arbeidsplaatsen bij de KMO's. Graag vernam ik of het alle voltijdse betrekkingen zijn en hoeveel betrekkingen aan vrouwen werden toegewezen. Nergens vond ik immers blij van een inspanning om de tewerkstelling van vrouwen te bevorderen. Mocht dit toch het geval zijn, dan vernam ik graag op welke manier. De tewerkstelling kan een van de factoren zijn die de aantrekkingskracht van Brussel zou kunnen verhogen. De bevolking vermindert immers, en daarvoor zijn er nog andere verschillende redenen, die namelijk te maken hebben met de leefbaarheid van de stad, het wonen, het leefmilieu, het onderwijs, de opvang van kinderen en bejaarden enzovoort. Op sommige van die aspecten kom ik nog terug. Eerst zou ik de Franstaligen willen doen inzien dat de Vlaamse Brusselaars de stad verlaten of dat Vlamingen er niet komen wonen om een nog bijkomende reden, namelijk omdat zij hier vaak discriminerend worden behandeld. Hoewel de houding ten aanzien van de Vlamingen de jongste jaren wel is verbeterd, moeten ze toch nog meemaken dat men hen in hun taal slecht of helemaal niet kan te woord staan, dat ze worden geminacht en gediscrimineerd. Vandaar mijn herhaald pleiten opdat tenminste de taalwetten worden toegepast, zowel in de agglomeratie- en gemeenteadministraties als in de OCMW's, inzonderheid in de ziekenhuizen. Ook in de huisvestingsmaatschappijen wordt veelal uitsluitend Frans gesproken. En zo richt ik mij meteen tot staatssecretaris Bascour met het verzoek dat hij in die maatschappijen een onderzoek naar het taalgebruik bij de betrekkingen met de huurders zou laten instellen. Het blijkt immers dat gedrukte documenten, zoals facturen, mededelingen enzovoort, vaak uitsluitend in het Frans worden opgesteld. Indien dit uit het onderzoek zou blijken, moeten vanzelfsprekend maatregelen tegen deze discriminatie worden getroffen.

Mijnheer de staatssecretaris, ik was verwonderd in uw uiteenzetting de term «Vlaams staatssecretariaat» aan te treffen. Mijnheer Bascour, u is het Vlaams lid van de Gewestexecutieve, daar gaat het niet om,

maar uw bevoegdheden betreffen alle Brusselaars, zoals uw Franstalige collega's ook bevoegd zijn voor de Vlaamse Brusselaars. Het is op grond van die bevoegdheden dat uw aandeel in de enveloppe van het Brusselse Gewest wordt berekend en niet op grond van het feit dat u de Vlaamse staatssecretaris is. Het is belangrijk dat een Vlaams staatssecretaris zoveel mogelijk doet voor de Brusselse bevolking en dat u als zodanig, samen met uw collega's — collegiaal dus, en met consensus — alle beslissingen van de Brusselse Executieve mede neemt. Ik hoop dat u de nuance begrijpt. Hoe Vlaams u ook als staatssecretaris is, uw staatssecretariaat, uw opdracht, betreft alle inwoners van het hoofdstedelijk Gewest; van daar mijn bezwaar tegen de term «Vlaams staatssecretariaat».

Uw voornaamste bevoegdheid is de sociale huisvesting. Daarmee heb ik een paar vragen. Ten eerste, nu enerzijds de inkomens te Brussel zijn gedaald — de opbrengst van de personenbelasting daalt immers bestendig —, en de werkloosheid is toegenomen, maar anderzijds ook het aantal inwoners is gedaald, zou ik graag van u vernemen welke percentage van de bevolking, op basis van het inkomen, recht heeft op een sociale woning. Enkele jaren geleden was dat haast de helft van de Brusselse bevolking. Is dat nu nog zo, of is dat percentage toegenomen? Ik wil ook graag het percentage kennen van de sociale woningen op het totaal van de woningen in de agglomeratie. Heeft de politiek van renovatie — die ik steeds heb verdedigd — enige verandering in die toestand gebracht? Bovendien wil u de sociale eigendomsverwerving stimuleren. Ik vrees dat hierdoor het aantal kandidaat-huurders zal verminderen en bijgevolg het aantal leegstaande huurzaken zal verminderen, daar waar de wachtlijsten steeds langer worden. In verband met de sociale huisvesting wens ik ook te weten wat de situatie van de kazernes is. Men had immers voor een aantal leegstaande kazernes beslist ze in sociale woningen te verbouwen, gezien de nood aan dergelijke woningen. Desondanks wordt slechts een klein deel van deze plannen verwezenlijkt. Hoeveel zit men thans? Zo hoorde ik al van verscheidene projecten voor de Dailly-kazerne. In verband hiermee herinner ik u eraan dat de Koninklijke Bibliotheek ooit aanspraak heeft gemaakt op een deel van die gebouwen, omdat ze een groot tekort heeft aan opslagplaatsen. Wordt die mogelijkheid nog overwogen?

Een aantal jaren geleden had ik ook gepleit voor het integreren van studentenwoningen in het kader van de sociale woningen, bij voorbeeld in de Rolin-kazerne, niet ver van de universitaire campussen. Het is immers verkeerd dat die campussen getto's vormen. Wederzijdse contacten tussen studenten en plaatselijke bevolking lijken mij belangrijk, zowel voor de ene als voor de andere. Het juridische aspect heeft ongetwijfeld problemen tot gevolg en men was reeds met een onderzoek gestart. Is men daar ooit mee voortgegaan? In dit verband, maar ook voor andere onderzoeksgebieden, betreurd ik het ten zeerste dat het Nationaal Instituut voor de Huisvesting werd opgedoekt en niet werd gereorganiseerd. Het Brusselse Gewest neemt zijn taken over, wordt in het verslag gezegd, maar hoe, met welk personeel en met welke infrastructuur? Hoe is de situatie van de dienst «Woon-info» - Info-logement? Steunt u daarop, als u, op bladzijde 21 van het verslag, het heeft over een vaste en uitgebreide woon-informatiedienst? Is de nieuwe brochure die u aankondigt, intussen reeds verschenen?

De andere zeer belangrijke materies waarvoor u verantwoordelijk bent, zijn het leefmilieu en de behandeling — in de ruimste zin van het woord — van de afvalstoffen. U kondigt dienaangaande een wetsontwerp aan. Ondertussen werden door volksvertegenwoordiger Van Miert in de Kamer vier wetsvoorstellen over deze materie ingediend. Een van die wetsvoorstellen betreft het beheer van de afvalstoffen in het Brusselse Gewest en is hoofdzakelijk gebaseerd op het degelijk werkende decreet van het Vlaamse Gewest over het beheer van de afvalstoffen. Het decreet werd natuurlijk verbeterd en aangepast aan de Brusselse situatie. Aangezien het maken van wetten over deze materie zeer dringend is geworden, vermits België opnieuw voor het Hof van Justitie werd gedaagd wegens het niet tijdig ten uitvoer leggen van de afvalstoffenrichtlijnen, inzonderheid voor het Brusselse Gewest, lijkt het mij logisch dat verder wordt gewerkt met de wetsvoorstellen-Van Miert. Ik neem aan dat het moeilijk valt uit te gaan van een voorstel van de oppositie, maar hierdoor zou die aangelegenheid veel sneller worden geregeld, en zou heel wat tijd en energie worden gespaard.

Ik richt mij nu tot de Franstalige staatssecretaris van het Brusselse Gewest wiens bevoegdheden zowel de Vlaamse als de Franstalige Brusselaars aanbelangen. Zoals u zelf verklaart, mijnheer de staatssecretaris, is de ruimtelijke ordening uw essentiële bevoegdheid. Uzelf verklaarde in het verslag dat de juridische situatie inzake ruimtelijke ordening in het Brusselse Gewest verward is, met al die verschillende wetgevingen.

En die verwardheid geldt ook voor het ontwerp betreffende de Agglomeratie dat wij morgen bespreken.

Inzake ruimtelijke ordening heb ik dan ook een paar vragen te stellen. Een eerste vraag betreft de gemeentelijke overlegcommissies voor ruimtelijke ordening en stedenbouw die bij koninklijk besluit van 5 november 1969 werden opgericht. Volgens artikel 17 van dit koninklijk besluit zijn deze commissies samengesteld uit 10 leden, waaronder twee leden — één Nederlandstalige en één Franstalige — afgevaardigd door de Brusselse Executieve. Tot in april van vorig jaar werden de N-mandaten evenwichtig verdeeld onder de politieke fracties. Ook met de oppositie werd daarbij rekening gehouden. Op 14 april 1986 werden de vertegenwoordigers van de Brusselse Executieve in de overlegcommissies ontslagen en niet vervangen. Voortaan wonen een PRL-, een CVP-, een PSC- en een PVV-mandataris of hun plaatsvervangers als afgevaardigde van de Brusselse Executieve de vergaderingen van alle 19 commissies bij. Een van hen neemt de taak van ondervoorzitter waar, taak die weliswaar al van bij het begin door een vertegenwoordiger van de Brusselse Executieve, niet noodzakelijk iemand van de meerderheid, werd waargenomen.

Aangezien de politieke rol van deze commissies niet onbelangrijk is — hun unaniem advies wordt vaak als bindend geïnterpreteerd door de bevoegde instanties —, aangezien het collectieve ontslag in een politieke context dient te worden gesitueerd waardoor een gebrek aan pluralisme ontstaat, en aangezien onmogelijk kan worden verwacht dat de nieuwe vertegenwoordigers van de Executieve de lokale toestanden van de verschillende gemeenten voldoende kennen, vechten wij deze beslissing aan en vragen wij opnieuw de toepassing van artikel 17 zoals vroeger.

Een andere reeks vragen betreft de studie Ruimte Brussel-Europa, meer bepaald het bouwproject op het terrein van de Leopold-brouwerij voor een internationaal congrescentrum dat door het Europees Parlement zal worden gebruikt en dat ook het Luxemburgstation wil overkoepelen en waarmee men ook plaats wil scheppen voor kantoor-, woon-, handel- en congresruimten. Architecten, aannemers, financiers en exploitanten lijken al te zijn aangewezen en overeenkomsten al te zijn gesloten. Is het deontologisch verantwoord dat bij een van de bouwprojecten een architect werd betrokken die ook aan de studie Ruimte Brussel-Europa heeft meegewerkt?

Is het aanvaardbaar dat slechts één project wordt voorgesteld, terwijl verschillende alternatieven mogelijk zijn? Het overwegen van meerdere projecten ware logischer en billijker geweest. Dit had bij voorbeeld kunnen gebeuren via een wedstrijd.

Is het aanvaardbaar dat de informatie over deze aangelegenheid zo laat werd verspreid? Begin juni heeft de Brusselse Raad voor Leefmilieu dienaangaande een persconferentie georganiseerd en met aandrang een grondig woonmilieu-effectrapport gevraagd. Dit lijkt mij inderdaad van zeer groot belang. Ik verzoek dan ook de staatssecretaris op deze eis van BRAL te willen ingaan.

Inzake stadsvernieuwing zou ik graag vernemen, mijnheer de staatssecretaris, of men reeds gedacht heeft aan het zinvol hergebruik van gerestaureerde panden. Voor heel wat opdrachten, diensten en activiteiten is er nood aan infrastructuur. Sedert jaren pleit ik voor het koppelen van deze behoefte aan de renovatie. Er zijn reeds verschillende voorbeelden waaruit blijkt dat dit mogelijk is. Zou het echter niet nuttig en zelfs noodzakelijk zijn dat het staatssecretariaat hier systematisch werk van zou maken?

Misschien is het mij ontgaan, mijnheer de staatssecretaris, maar aan de fietsers heeft u blijkbaar niet gedacht. Nochtans zou het gebruik van de fiets als verplaatsingsmiddel moeten worden aangemoedigd. Het autoverkeer zou minder druk worden en de stadslucht zou minder worden verontreinigd. Waarom zou men geen netwerk van fietspaden aanleggen en zorgen voor fietsparkeerplaatsen? Mevrouw Goor heeft ooit fietsroutes uitgewerkt, maar dat is niet voldoende. Tal van personen zouden zich best met de fiets naar hun werk begeven. Dat zou trouwens hun gezondheid ten goede komen. Bovendien is het ecologisch gezien gunstig en bespaart men aldus energie. Die keuze moet echter worden aangemoedigd. U, mijnheer de staatssecretaris, beschikt over de mogelijkheid om dat te doen.

Tot slot nog een probleem waarvoor ik niet kan verwijzen naar een artikel van de begroting, maar dat zulk een specifiek Brussels probleem is, dat ik daarover zelfs een mondelinge vraag zou hebben gesteld in het kader van deze bespreking indien de tijd niet zo kort was geweest. Het gaat om de tweetalige bejaardentehuizen te Brussel. Hun erkenning berust nog steeds op de wet van 1966 en het koninklijk besluit van 1968 terwijl de Franse en de Vlaamse gemeenschap respectievelijk in 1984 en in 1985 een decreet tot erkenning en subsidiëring van de voorzieningen

voor bejaarden hebben goedgekeurd. In Brussel zijn er 326 homes met meer dan 13 000 bedden. Hun structuur is verouderd, de erkenningsprocedure is zeer traag en er zijn wantoestanden die moeten worden verholpen. De ministers Dehaene en Gol die toch ook, zij het zonder stemrecht, deel uitmaken van de Brusselse Executieve, zouden dringend werk moeten maken van een nieuwe reglementering ter zake. Zij hebben met hun koninklijk besluit van 21 mei jongstleden maatregelen genomen ten aanzien van de bicommunautaire opvoedings- en huisvestingsinstellingen voor gehandicapten. Deze maatregelen lokten heel wat protest uit wegens de nadelige gevolgen ervan op de subsidiëring, de personeelssterkte en de efficiënte werking van deze instellingen.

De betrokkenen vragen: dat de breedst mogelijke afwijkingen zouden worden verleend aan de instellingen die een aanvraag indienen; dat de achterstallige subsidies zonder verwijl aan de instellingen zouden worden uitgekeerd — zij hebben er immers recht op en de Staat moet zijn verplichtingen nakomen —; dat het koninklijk besluit niet retroactief zou worden toegepast; dat de referentie aan de gemiddelde aanwezigheidsgraad zou worden afgeschaft of dat minstens elke afwezigheid wegens ziekte zou worden geassimileerd met een effectieve aanwezigheid; dat de vakbonden zouden worden betrokken bij het overleg over de maatregelen die na 1987 zullen worden genomen, wat in het verleden niet gebeurde.

Graag vernam ik hoe hierop wordt gereageerd door de betrokken ministers.

Ik kom terug op de begrotingen.

Mijn vragen houden uiteraard kritiek in. Ik had ook de kritiek van collega's kunnen herhalen.

Ook ik betreurd dat de saneringsmaatregelen voor de Brusselse gemeenten veel strenger zijn dan die voor de andere Belgische gemeenten.

Wij zullen deze begrotingen dan ook niet goedkeuren. (*Applaus op de socialistische banken.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Desmarts

**M. Desmarts.** — Monsieur le Président, je m'en tiendrai, aujourd'hui, aux seuls aspects de politique budgétaire sans aborder les problèmes institutionnels et structurels qui seront traités dans le cadre de l'important projet sur l'agglomération bruxelloise que nous examinerons demain.

Au nom du groupe PSC, je me réjouis de ce que le budget comporte, en recettes, l'inscription des droits de succession enfin reconnus à la Région bruxelloise et, par conséquent, en dépenses, l'utilisation de ces moyens supplémentaires, essentiellement dans deux directions.

La situation financière des communes appelle, en effet, une intervention supplémentaire en vue d'atteindre l'assainissement et l'équilibre envisagés pour l'année prochaine. Cet objectif ne sera pas aisé à atteindre malgré les moyens supplémentaires mis à la disposition des communes, à la fois par la Région bruxelloise et par le Fonds Northomb. Je constate que, peu à peu, à l'instar de certaines communes wallonnes et flamandes, les communes bruxelloises tendent vers l'équilibre combien nécessaire.

Les réductions que les communes ont dû appliquer sur les dépenses ordinaires, mais surtout sur les dépenses extraordinaires, ont eu une incidence évidente sur l'activité économique de notre Région.

Nous ne devons pas non plus négliger l'aspect social car, la Région bruxelloise connaît un chômage important, une situation difficile en matière d'immigrés et aussi — mon expérience comme échevin des Affaires sociales de la commune d'Uccle me le confirme — rencontre des difficultés en matière de nouvelle pauvreté qui se développe, même dans des communes dites riches, comme la mienne. Si des problèmes de plus en plus sérieux se posent déjà au niveau de ma commune dans différentes couches de la population, que dire alors d'autres communes moins favorisées? A cet égard, malgré diverses interpellations, je n'ai jamais réussi à convaincre les ministres successifs de l'Intérieur et de la Région bruxelloise de la nécessité de cesser de considérer les dépenses sociales comme des dépenses facultatives, surtout en période de crise.

J'ai d'ailleurs coutume de dire que, dans ma commune, je gère le seul secteur, hélas, en expansion: le secteur social où des problèmes se posent en matière d'emploi, en matière d'aide au travers des CPAS. A ce sujet, une interprétation stupide, datant de l'immédiat après-guerre et défendue par M. Vermaeyen, ministre de l'Intérieur de l'époque, veut que les dépenses sociales et culturelles — j'insiste quant à moi sur l'aspect social des choses — sont des dépenses facultatives qui peuvent être compressées inconsidérément et aveuglément alors qu'au contraire, celles-ci devraient

être accrues dans cette période de crise que nous connaissons et dont les conséquences ne cessent de se manifester.

Grâce aux droits de succession qui vous sont accordés, vous pourrez aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, rencontrer les problèmes extrêmement importants du logement, notamment en matière de rénovation. Il y a peut-être à Bruxelles trop de logements, mais il y a aussi — je le constate tant dans ma commune que dans d'autres — énormément de demandes de logements à bon marché. Par ailleurs, le parc actuel de logements est souvent vétuste ou ancien. C'est par la rénovation, plus que par la construction de nouveaux logements, que nous pourrions répondre au besoin de logements à prix moyens ou réduits réclamés par la population.

Abordons brièvement le secteur de l'urbanisme qui, je crois, relève de votre compétence. Je me réjouis des différentes initiatives que vous avez prises à cet égard. Le projet que nous examinerons demain, améliorera également la situation en ce domaine étant donné que la Région sera seule compétente. Par ailleurs, les plans généraux d'aménagement seront renvoyés, comme il se doit, aux communes.

La semaine dernière, le Conseil de l'Agglomération approuvait ce qui est absurde, le plan général d'aménagement de ma commune. C'est à chaque commune que devrait incomber le soin d'établir son propre plan général d'aménagement. Le projet de loi qui sera soumis à notre examen demain ou dans les jours suivants permettra, tout d'abord, une simplification. En cette matière, la Région, l'Agglomération et les communes feront place à la Région et aux communes qui recouvreront leurs compétences dans un domaine qui leur est extrêmement particulier. Cependant, sur le plan général de l'Agglomération, je me réjouis des différentes initiatives que vous avez prises et, plus particulièrement, j'aimerais apporter mon appui à votre plan d'aménagement du quartier Léopold, quartier de l'Europe, où, en dehors de salles pour les congrès et, peut-être pour le Parlement européen, vous procédez à un aménagement urbanistique d'une importance extrême pour Bruxelles, capitale européenne. En effet, ce quartier est pratiquement sinistré. Mais en concertation avec tous les comités de quartier, vous faites en sorte de rendre la vie possible aux rares habitants de ce quartier.

En ce qui concerne le problème des transports, capital pour l'Agglomération et la Région bruxelloise, vous êtes intervenu, à plusieurs reprises, afin d'éviter que la STIB ne prenne des décisions inconsidérées, supprimant pratiquement tous les transports en commun, le soir et le week-end, à Bruxelles.

Je voudrais vous alerter ici, publiquement: soyez très attentif à l'égard des projets de la SNCB.

Pour ma part, je plaiderai pour le maintien de la ligne Hal-Schaerbeek, très peu employée depuis la suppression des nombreux transports de marchandises — des minerais dans un sens, des aciers dans l'autre — vers les régions de Clabecq et Charleroi. De grâce, ne supprimez pas cette ligne qui pourrait être reconverte en métro, et qui n'est peut-être pas utilisée de manière extraordinaire parce qu'elle n'est pas tout à fait bien aménagée.

Cette ligne serait idéale pour le sud de Bruxelles qui n'a pas été, comme le nord, l'est ou l'ouest, aussi bien nanti en matière de métro: Uccle attend toujours, en effet, sa première ligne de métro, compte tenu du seul tronçon qui mène au rond-point Schumann, à partir duquel on peut se rendre au centre de la ville.

Il ne faudrait pas que soit supprimée aujourd'hui cette ligne qui s'avère absolument indispensable pour le sud de l'agglomération bruxelloise et qui n'a pratiquement rien coûté, si ce n'est quelques aménagements de surface.

Quant aux problèmes économiques, j'insisterai sur un point: vous rendre attentif aux commandes publiques.

En matière de télécommunications, de chemin de fer, de défense nationale, très souvent la Région bruxelloise ne reçoit pas son dû. Or, nous avons encore quelques belles entreprises à Bruxelles. Je suis intervenu ici récemment encore lorsque le ministre de la Défense nationale, Bruxellois de surcroît, a malheureusement refusé une commande aux ACEC pour la confier à une firme allemande.

**M. de Wasseige.** — C'est profondément regrettable.

**M. Desmarts.** — Je répète effectivement ce que j'ai déclaré à ce moment-là; vous étiez présent, Monsieur de Wasseige.

Hier encore, nous avons vu le ministre-président de la Région wallonne, soutenu par le patronat et les syndicats, défendre la part de la

Région wallonne dans les commandes de télécommunications. Les chiffres qui apparaissaient au petit écran indiquaient la répartition entre la Flandre et la Wallonie mais ne mentionnaient pas la part de Bruxelles.

**M. Hatry.** — Trois pour cent.

**M. Desmarests.** — Je voudrais donc rendre l'Exécutif attentif au problème.

Notre tissu industriel est, hélas, en régression. Nous comptons pourtant, je l'ai dit, quelques très belles entreprises — je ne veux pas faire de publicité ici, mais je les connais bien et vous aussi, messieurs les ministres —, dont les qualités technologiques sont réelles. Je demande simplement que Bruxelles reçoive sa part dans les commandes de défense nationale, de télécommunications, de chemin de fer.

Dans une importante commande de 24 milliards pour la Défense nationale, j'avais, à l'époque, réservé très raisonnablement, me semblait-il, 8 p.c. à la Région bruxelloise. Cela n'a suscité aucune difficulté ni en Flandre ni en Wallonie. Il me semble que c'est là un chiffre que devrait atteindre la part de Bruxelles, sinon nous verrons disparaître l'ensemble de notre tissu industriel.

De même j'appuie l'intervention de Mme De Pauw qui a insisté pour que, en matière de recherche-développement, domaine également très important, Bruxelles aussi reçoive sa part.

En tant qu'ancien ministre de la Politique scientifique, je puis vous assurer que nous connaissons dans notre Région des entreprises ainsi que des institutions universitaires et para-universitaires de recherche parfaitement valables.

En matière de fusion de communes bruxelloises, je ne partage pas l'excès que représente la volonté de fusionner les dix-neuf communes en une seule, cela n'a pas de sens. Je ne partage pas non plus l'avis de ceux qui entendent «forcer des fusions» que l'on pourrait qualifier de «contre nature». Je ne plaide pas ici pour le maintien *ne varietur* à 19 du nombre des communes bruxelloises. Il est bien évident qu'il se trouve parmi les autres, des communes fort petites, aux prises avec des difficultés énormes sur le plan social, financier, économique, en matière d'urbanisme, que sais-je encore. Nous devons en arriver un jour à un nombre plus raisonnable de communes. Je ne veux pas fixer de chiffre, ni déterminer de fourchette. On doit atteindre ce nombre raisonnable en ménageant — le parti Ecolo n'a pas tout à fait tort — la vie des quartiers du centre, sans d'ailleurs préciser qu'ils pourraient être quarante, ni surtout les structurer de manière trop rigide.

Comme notre parti l'a toujours dit, il faut à tout le moins tenter, dans un premier temps, de négocier des fusions volontaires. Il me semble que les idées à cet égard progressent. Apercevant M. Guillaume, je dirai qu'il a bien raison de parler de fusions volontaires.

Par ailleurs, qu'on ne nous jette pas de la poudre aux yeux en disant que ces fusions entraîneront des diminutions de dépenses et, dès lors, des diminutions d'impôt. Ce n'est pas aussi simple et toutes les fusions opérées ailleurs dans le pays l'ont bien montré.

Essayons donc de négocier les fusions volontaires dans de bonnes conditions et dans un délai raisonnable,...

**M. Van In.** — Quel délai ?

**M. Desmarests.** — ...sans rien précipiter en raison de la proximité des élections, mais plutôt en nous efforçant d'élaborer des solutions qui seront discutées entre les différents intéressés.

Je crois que les mentalités évoluent. Il ne faut surtout pas croire que les mandataires communaux bruxellois s'opposent nécessairement au maintien du nombre actuel de communes, c'est-à-dire dix-neuf. Nous pensons qu'il est possible d'aboutir progressivement à des solutions raisonnables et c'est dans ce sens que je plaide.

Pour terminer, je souligne que le groupe PSC se réjouit de pouvoir voter ce budget, en progrès par rapport aux années précédentes, grâce aux droits de succession.

Il nous semble également que la politique de l'Exécutif actuel manifeste une plus grande cohérence, contient davantage de lignes directrices et témoigne d'un volontarisme plus prononcé.

C'est la raison pour laquelle nous renouvelons notre confiance à l'Exécutif et voterons ce budget. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme Rifflet.

**Mme Rifflet-Knauer.** — Monsieur le Président, pour que mon intervention ne soit pas trop longue, je me bornerai à analyser un seul aspect des budgets 1986 et 1987, celui qui concerne les logements sociaux.

Depuis plusieurs années, on constate une diminution de la population bruxelloise d'environ cinq à six mille habitants par an. Mais on observe surtout, ce qui est peut-être plus grave, des changements structurels.

Tout d'abord, nous assistons incontestablement à une diminution du nombre de jeunes actifs — commerçants, cadres, fonctionnaires et ouvriers —, qui ne sont plus domiciliés dans l'agglomération bruxelloise où, pourtant, ils travaillent. Cette situation est responsable de toutes les difficultés dues au flux biquotidien des navetteurs.

Deuxième changement structurel: le vieillissement de la population. 17 p.c. des personnes vivant dans l'agglomération bruxelloise ont plus de 65 ans. Cette situation est plus grave que celle de l'ensemble du pays qui comprend, en moyenne, 14 p.c. de personnes de cet âge.

Enfin, lors des quinze dernières années, une très rapide augmentation du nombre des travailleurs migrants a pu être constatée, pour des causes démographiques, mais aussi parce que, en raison de la crise, ils se sont concentrés à Bruxelles dans l'espoir d'y trouver de l'emploi. Ils constituent actuellement 25 p.c. de la population bruxelloise et leur nombre ira certainement croissant pour atteindre probablement quelque 35 p.c. vers l'an 2000.

Cette situation démographique particulière explique partiellement l'état déplorable des finances des communes, de l'agglomération et de la Région bruxelloise. Elle explique également la dégradation de l'habitat, une véritable taudisation de certains quartiers et la formation de ghettos, avec toutes les difficultés qui en découlent au point de vue de la sécurité, par exemple.

Je crois qu'à cet égard, un certain effet «boule de neige» se manifeste.

Les difficultés financières des communes et la dégradation de l'habitat découragent les jeunes travailleurs et les jeunes familles de rester en ville ou d'y revenir, ce que l'on constate pourtant dans d'autres grandes villes du monde. Nous ne parvenons pas à établir un équilibre satisfaisant au sein de la population bruxelloise.

On ne peut faire preuve de laxisme dans ce domaine, sinon la question risque non pas de se simplifier d'ici à l'an 2000, mais plutôt de se compliquer. Une politique interventionniste est indispensable.

C'est dans ce contexte de l'ensemble de la problématique bruxelloise, que je désire envisager la question du logement social. Il s'agit, en effet, d'un instrument, très important parmi d'autres, qui permettrait à la fois d'améliorer l'habitat et d'encourager les familles de jeunes travailleurs à vivre à Bruxelles. Pour atteindre ce résultat il faudrait, à mon sens, instaurer un autre budget du logement social. Depuis 1984 déjà — et c'est encore le cas en 1987 — ce budget ne contient plus les crédits nécessaires pour permettre aux sociétés agréées de construire de nouveaux logements sociaux, ni même d'acquérir des terrains, alors que le plan de secteur en a affecté un certain nombre à ce but, comme par exemple le plateau Avijl à Uccle. Dans le même sens, des contrats ont affecté des casernes appartenant à la Défense nationale à la Société nationale du logement.

En fait, depuis plusieurs années, l'ensemble du budget du logement social, qui, j'en conviens, a augmenté un peu au fil du temps, est prioritairement destiné à la rénovation des logements sociaux existants.

A première vue, le montant de 500 millions représente une somme relativement importante dans l'ensemble du budget, d'autant plus que, parallèlement, 500 millions sont accordés au Fonds du logement de la Ligue des Familles. Mais lorsqu'on lit le rapport de la SNL de 1986, qui vient d'être publié, on s'aperçoit que cette somme est largement insuffisante. Elle a seulement permis, en 1986, de remplacer 40 logements qui ne pouvaient vraiment plus être maintenus. Il a été procédé à 227 rénovations lourdes et à 224 rénovations légères, ce qui signifie que l'on a rendu à peu près décemment habitables quelque 491 logements. C'est dérisoire, surtout si l'on sait qu'il existe à Bruxelles un parc total de 37 000 logements sociaux, dont 10 000 au moins ont été construits avant

la deuxième guerre mondiale et ont donc plus de cinquante ans. Il faudra, si je calcule bien, et cela ressort d'ailleurs du rapport de la SNL, attendre quinze à vingt ans pour que ces 10 000 logements soient rénovés. Or, si certains d'entre eux ont encore une apparence relativement agréable — et je pense aux cités-jardins construites précisément il y a plus de cinquante ans — je sais pour en avoir géré un certain nombre à quel point il s'agit, en fait, de taudis que refusent un certain nombre de candidats et notamment les jeunes familles. Il s'agit d'habitations où le WC se trouve à l'extérieur, dont il est impossible de chauffer les chambres à coucher, humides et froides, et où l'on trouve encore en guise de salle d'eau l'évier de la cuisine.

Ces installations ne sont pratiquement plus habitables, même si l'environnement des jardins donne à l'infrastructure une apparence riante.

Les habitations plus récentes, construites au lendemain de la guerre, l'ont souvent été avec des matériaux d'assez mauvaise qualité — je pense aux châssis notamment —; certaines sont humides, faute de cave et n'ont pas d'isolation des murs, des fenêtres, du grenier. Même si priorité est donnée au remplacement des installations les plus vétustes, on laisse aux sociétés de logement social le soin d'assurer, sur leurs propres fonds, l'entretien et la rénovation légère des installations plus récentes. Or, dans l'état actuel des choses, ces sociétés sont parfaitement incapables d'assurer la rénovation légère des bâtiments ou même l'entretien correct de leur patrimoine.

En effet, depuis plusieurs années déjà, les sociétés, parmi les mieux gérées, qui ont contracté le moins de dettes dans le passé et se sont montrées très prudentes, constatent un appauvrissement accru de leurs locataires devenus chômeurs ou pensionnés, réduits au minimex. Dès lors, les loyers perçus ont été diminués et s'avèrent souvent inférieurs au loyer de base. De plus en plus de locataires sont, de surcroît, en retard de paiement et se voient expulsés parce que insolvable.

Pour la même raison, ces sociétés sont dans l'impossibilité d'entreprendre les travaux d'isolation thermique pourtant indispensables dans des bâtiments qui datent seulement de la grande vague de construction des années septante. Même les constructions de l'après-première crise pétrolière, et *a fortiori* d'avant 1973, n'ont généralement pas été conçues de manière à économiser l'énergie, de sorte qu'il faudrait entreprendre des travaux pour en diminuer la consommation. Les charges locatives sont souvent plus lourdes que les loyers et provoquent l'endettement des locataires. En fait, la société avance l'argent et ne parvient pas à le récupérer.

Pour équilibrer leur budget, les sociétés agréées sont tentées de ne pas respecter l'arrêté royal qui fixe les priorités des candidats-locataires et d'accorder la préférence à des personnes aux revenus plus élevés et plus stables, payant plus que le loyer de base.

En d'autres termes, le logement social est de moins en moins accessible aux plus démunis qui se voient ou bien expulsés, faute de payer leur loyer depuis des mois, ou bien refusés en tant que candidats. Cette masse de gens les plus démunis viennent «taudiser» les communes du centre de l'agglomération bruxelloise.

Pour alléger la situation financière des sociétés agréées, le secrétaire d'Etat les encourage à vendre une partie de leur patrimoine à leurs locataires, mais depuis des années, le nombre d'acquéreurs ne cesse de diminuer; il n'a pas dépassé 40 en 1986. Comment en serait-il autrement, vu la diminution des revenus et l'insécurité d'emploi de cette couche sociale, à un moment où les taux d'intérêt sont encore beaucoup trop lourds?

Il est bien évident que, pour l'instant, les locataires des logements sociaux sont incapables d'accéder à la propriété.

J'ajoute, et la SNL a parfaitement raison de le faire remarquer, qu'il n'est même pas souhaitable, pour les sociétés, de vendre, parce que, s'il s'agit d'appartements, la gestion, l'entretien et la rénovation, dans les années à venir, seront beaucoup plus compliqués, compte tenu de la venue de nouveaux copropriétaires qui ne seront pas nécessairement prêts à participer aux frais des travaux d'entretien et de rénovation.

Vendre des maisons unifamiliales est, le plus souvent, une très mauvaise opération, sauf quand elles sont situées dans un endroit isolé. Quand il s'agit d'une cité-jardin, parcelliser le terrain revient, pour l'avenir, à diminuer les possibilités de reconstruction et, par voie de conséquence, à en réduire sensiblement la valeur.

Les sociétés ont, à mon avis, raison de boudier la suggestion qui leur est faite, depuis quelques années.

On peut se demander, à bon droit, si finalement on ne tente pas d'acculer les sociétés de logements sociaux à une impasse, dont elles

seront bien incapables de sortir, et si certains, par idéologie, ne visent pas, en définitive, la privatisation de ce patrimoine. Peut-être caressent-ils l'idée qu'il ne serait pas mauvais qu'à Bruxelles on liquide, d'ici dix à quinze ans, le patrimoine de certaines sociétés non pas au profit des locataires, bien incapables d'acheter, mais au profit de promoteurs immobiliers pour qui l'achat des terrains serait une opération rentable.

Le logement social a-t-il encore un réel avenir? C'est la première question que je vous pose. Si vous le croyez, permettez-moi d'ajouter une autre réflexion.

Lorsqu'on étudie le patrimoine du logement social à Bruxelles, on constate qu'il n'a vraiment pas été conçu pour accueillir de jeunes familles. Septante-deux pour cent de ces logements sont, en effet, des studios ou des appartements à une ou à deux chambres à coucher. Dans ces conditions, on ne peut même pas y loger une famille ayant deux enfants de sexe différent.

Il s'agit d'ailleurs essentiellement d'appartements incorporés dans de grands ensembles, dépourvus de tout local collectif et dont les jardins ne sont pas aménagés pour permettre aux enfants de jouer, en toute sécurité, sans gêner le voisinage, notamment les personnes âgées qui habitent le même building.

Par ailleurs, le manque d'isolation acoustique crée, dans ce genre de bâtiment, des problèmes de voisinage pénibles. Quant aux jeunes, faute de pouvoir se distraire sagement, ils se livrent souvent au vandalisme.

Si l'on veut vraiment rajeunir la population bruxelloise — base de tout redressement — il faut encourager les jeunes, de milieu moyen, voire relativement aisés, à s'installer dans des logements privés et à les rénover. C'est un aspect qui, sur le plan politique, mériterait d'être privilégié. Mais pour d'autres couches de la population, probablement pour la majorité, il faudrait envisager une politique de construction ou de réaménagement de logements sociaux. En effet, il ne faut pas absolument et partout, construire du neuf, mais veiller à aménager des logements comportant au moins trois chambres à coucher dans un environnement urbain facilitant la vie familiale, c'est-à-dire à proximité de crèches, d'écoles, de plaines de jeux, de centres commerciaux et de transports en commun, ce qui n'a pas toujours été envisagé au cours des années 1950 à 1980.

Il me paraît aberrant de demander à des familles, habitant dans des logements sociaux, de disposer d'une voiture pour les parents et de motocyclettes pour les enfants, dépenses qui nuisent manifestement à l'équilibre de leur budget.

Le choix de petits appartements a, par ailleurs, eu pour conséquence de réserver essentiellement les logements sociaux aux électeurs belges, et d'en écarter les familles de travailleurs étrangers, en raison du nombre plus élevé de leurs enfants. L'excuse est ainsi toute trouvée, pour ne pas les y accueillir et peut-être même ce choix n'est-il pas sans relation avec leur évincement.

Vous avez, je crois, entrepris une étude sur le problème du logement des travailleurs d'origine étrangère, à Bruxelles. Je m'en réjouis. Puis-je vous demander si vous avez déjà pu en tirer des conclusions pratiques? Depuis vingt ans, l'attitude des familles étrangères elles-mêmes a changé. Au début, elles n'étaient pas tellement désireuses de consacrer une part importante de leur budget à leur logement et essayaient désespérément d'épargner pour le jour de leur retour au pays d'origine. Actuellement, par contre, la plupart des étrangers ont perdu cet espoir et sont de plus en plus conscients qu'ils resteront dans notre pays; ceux qui appartiennent à la deuxième génération ne désirent d'ailleurs plus retourner dans leur pays d'origine. De plus, ils n'éprouvent plus le besoin de vivre en ghettos alors qu'au début, lorsqu'ils ne connaissaient ni la langue ni les mœurs du pays, la solidarité du ghetto leur était utile.

Nombreux sont ceux qui souhaitent en sortir, car ils se rendent compte que c'est la seule façon de s'intégrer et, par exemple, d'intégrer leurs enfants dans des écoles qui ne soient pas surpeuplées d'étrangers de nationalité et de culture différentes. La population étrangère manifeste donc un désir de déconcentration que vous partagez peut-être, monsieur le secrétaire d'Etat.

Quelles sont vos intentions à cet égard? Comptez-vous appliquer la politique relative au logement social pour obtenir cette déconcentration, cette dispersion, dans l'ensemble de l'agglomération? Ce phénomène ne s'opérera ni spontanément, ni certainement, grâce aux décisions des conseils d'administration des sociétés agréées, qui, trop souvent, subissent la pression d'éléments politiques locaux.

C'est seulement dans une optique régionale qu'une solution à ces différents problèmes pourra être trouvée, mais il faudra, en outre, faire

preuve de dynamisme dans les constructions et envisager le remaniement de l'arrêté concernant les candidats-locataires. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Guillaume.

**M. Guillaume.** — Monsieur le Président, mon intervention s'adresse davantage au président de l'Exécutif régional, qui nous répondra cet après-midi. Je vous demande, dès lors, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir lui faire part des quelques remarques que je souhaite formuler.

Vous comprendrez aisément que le groupe socialiste s'interroge quant à l'efficacité du contrôle budgétaire qu'exerce notre assemblée, lorsque lui est soumis le vote de l'ajustement d'un budget de 1985 et d'un budget 1986 complètement dépensés ainsi que d'un budget 1987 dépensé aux deux tiers.

Nous en sommes presque aux vingt douzièmes provisoires sans que l'Exécutif régional ait la disposition pleine et entière de ses finances. C'est dire que la discussion d'aujourd'hui revêt un certain caractère surréaliste. Cela souligne également la désinvolture avec laquelle le gouvernement et sa majorité traitent les seules institutions bruxelloises qu'ils tolèrent, refusant par ailleurs de reconnaître à la Région bruxelloise une existence conforme aux vœux de ses habitants. Bien plus, demain nous discuterons d'un projet de loi enlevant, une fois encore, aux communes quelques-unes de leurs compétences tout en préparant le démantèlement des réseaux d'enseignements communaux et déjà se prépare un nouveau dégraissage des pouvoirs communaux, dans le cadre des plans d'assainissements, exigés des communes, en 1989.

La lecture du rapport de la Chambre est éclairante quant à l'avenir financier des communes bruxelloises.

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, on souligne l'amélioration de la situation financière des communes, mais à quel prix pour la population qui a vu, en quelques années, la pression fiscale communale s'accroître considérablement.

Une récente étude de l'Union des villes et communes de Belgique, à laquelle il a été fait référence par plusieurs orateurs, souligne les différences de nature structurelle des recettes des grandes villes et de la Région bruxelloise.

Les grandes villes avaient, en effet, prévu, en 1985, d'importantes rentrées au titre du Fonds d'aide au redressement financier des communes, communément appelé Fonds Nothomb, renouvelant une tradition antérieure d'absorption des déficits courants par des appels au marché des capitaux. Pareilles opérations sont restées, dans le passé, beaucoup plus limitées dans la Région bruxelloise tandis que l'émargement au Fonds Nothomb y a été plus tardif.

L'élément principal tient toutefois à ce fait énorme : pour des montants absolus à peine supérieurs, les communes et l'Agglomération bruxelloises dépendent pour 43 p.c. de leur fiscalité alors que cette dépendance n'atteint pas 20 p.c. dans les autres grandes villes.

Si l'on compare les efforts fiscaux, on observera que les moyennes pondérées des revenus globaux imposables, par tête d'habitant, se sont désormais rejointes entre les dix-neuf communes et les quatre autres grandes villes du pays. Ces moyennes valaient respectivement, aux dernières statistiques, 247 300 et 246 300 francs, réduisant quasiment à rien les différences globales de revenus.

Quant aux taux d'imposition, sachant que les additionnels à la fiscalité de l'Etat constituent à eux seuls les trois quarts de la fiscalité communale, dont en moyenne quelque 55 p.c. pour le précompte immobilier et 45 p.c. pour l'impôt des personnes physiques, on constate qu'au terme de hausses sensibles, les taux sont désormais légèrement plus élevés à Bruxelles : 8,9 p.c. à l'impôt des personnes physiques pour 8,6 p.c. dans les autres grandes villes, et 2,476 centimes au précompte immobilier pour 2,433.

Si l'on se soucie couramment du fait que la Région bruxelloise ait, en une décennie, perdu environ 10 p.c. de sa part relative dans la population du Royaume, passant ainsi de quelque 11 à quelque 10 p.c. du total — M. Vandenhoute et le ministre de la Région bruxelloise y ont fait allusion — il est en revanche beaucoup moins connu, quoique, pourtant, bien plus inquiétant, que ces pertes s'associent, par transformation des caractéristiques socio-économiques de la population, à des pertes relatives de revenus qui sont presque trois fois plus rapides. Ici encore, un chiffre brutal : de 1976 à 1986, le rendement de l'impôt des personnes physiques a été réduit à Bruxelles de 17,3 à 12,6 p.c. du total national.

Par ailleurs, ce phénomène de dépopulation-appauvrissement est presque inéluctablement cumulatif : les pourcentages cités interviennent, en effet, directement dans le calcul de la part du Fonds des communes revenant à la Région bruxelloise, liant toute évolution négative de la population ou de ses revenus à un nouvel affaiblissement de sa quote-part dans le Fonds.

La diminution des ressources issues de la solidarité nationale contraint, en retour, les autorités locales à accentuer, en compensation, la pression de leur fiscalité, accroît le risque de fuite de la population — en particulier de celle qui y est le plus sensible parce qu'elle dispose des revenus les plus élevés — et précipite, de la sorte, une nouvelle diminution desdits pourcentages et un nouvel affaiblissement de la clé régionale de participation au Fonds.

Par ailleurs, les rapports des rendements du précompte immobilier et de l'impôt aux personnes physiques varient fortement selon qu'il s'agit de communes du centre ville et de communes de la périphérie, ce qui crée des distorsions accentuant encore les différences entre communes bruxelloises.

Historiquement, le Fonds des communes constituait une dotation obtenue par ces dernières pour compenser l'appropriation d'une partie de leur champ fiscal par l'Etat, raison qui faisait que le Fonds était indexé sur les ressources fiscales de l'Etat. Ce régime a été remplacé par un système d'indexation basé sur l'évolution de dépenses courantes de l'Etat, exception faite des charges de la dette publique. Ainsi, le Fonds est entré, par ce système, dans un régime de décroissance absolue. L'introduction du système de trois tiers a diminué la part bruxelloise de plus de la moitié de ce qu'elle était en 1975. Diminution de la population, diminution du rendement de l'impôt aux personnes physiques et même — et là c'est un sommet — diminution de quelque quarante hectares par un remesurage de sa superficie... Tout ceci a conduit à une perte de plus de 34 milliards à fin 1985, perte qui augmente encore chaque année.

Bien sûr, chaque ministre régional s'est efforcé de la compenser quelque peu par le biais d'une dotation annuelle prise sur le budget régional.

Mais la dotation budgétaire prévue par le ministère de la Région bruxelloise reste étroite.

Les déficits des communes se sont donc multipliés, provoquant la réaction de l'Exécutif régional, le recours au Fonds d'aide et l'établissement de plans d'assainissement destinés à rétablir l'équilibre financier en 1988.

Chacun sait, et vous mieux que quiconque, que cet équilibre, s'il ne peut être qualifié de fictif, ne sera que comptable et précaire. Lors de la discussion du budget de votre prédécesseur, en avril 1985, notre collègue M. Vandenhoute soulignait ce fait et annonçait le retour aux déficits dès 1989. Il me semble avoir changé d'avis aujourd'hui, mais peut-être, deux années ayant passé, pourriez-vous aujourd'hui le rassurer et nous rassurer en l'occurrence, car déjà certains responsables communaux craignent de se trouver en cessation de paiement en fin d'année, voire dans le courant de l'année.

Nous sommes loin de nier la difficulté de la situation. Le ministre a énuméré quatre soucis pour l'avenir, mais les quatre indices auxquels il s'est référé ont un effet cumulatif et exponentiel.

L'hémorragie démographique est amplifiée par la pression fiscale et par la diminution de l'emploi. Les plans d'assainissement contraignent à une diminution de l'emploi communal. L'accroissement des charges supportées par les CPAS contraint à la recherche de nouvelles recettes.

Il est évident que certaines communes sont structurellement capables de maintenir le redressement de leurs finances. Encore ne faut-il pas, par des mesures non appropriées, anéantir leurs efforts.

Si l'on comprend que la Région doive se préoccuper essentiellement du centre ville et des communes dites de la première couronne, il ne faudrait pas organiser l'appauvrissement des autres qui, pour l'instant, contribuent à l'attrait de notre Région par une politique d'urbanisation ou de création d'emplois.

Savez-vous que la clé de répartition du Fonds des communes, interne à notre Région, conduit à pénaliser les communes qui, comme la mienne, ont consenti un effort considérable en favorisant l'implantation industrielle, et cela en faisant intervenir, comme un des critères de répartition, la moyenne des revenus cadastraux par logement, un établissement industriel, à revenu cadastral fort élevé, étant considéré comme tel dans ce calcul ?

On en arrive à cette aberration que nombre d'industries exonérées de l'impôt cadastral pour cinq ou dix années, et dès lors non rentable

fiscalement pour la commune, influent négativement sur la part du Fonds des communes de celle-ci. Voici quelques années, j'avais comparé le rendement, tant fiscal qu'au niveau de ce que rapportait la consommation d'énergie, d'une industrie à haute densité d'emploi avec des immeubles de logements sociaux implantés sur un terrain de même superficie. Le rendement financier était de 1 pour l'industrie, de 2,5 pour le logement social. Pourtant, beaucoup croient qu'une commune où sont implantées de nombreuses industries est automatiquement riche.

La nécessité du maintien ou de la création d'entreprises est essentielle dans notre Région, et je suis fier d'avoir pu y contribuer largement durant ces dernières décennies. Encore ne faut-il pas pénaliser ceux qui ont choisi de participer à cet effort de création d'emplois.

Messieurs les secrétaires d'Etat, d'autres membres de mon groupe sont intervenus sur des points plus précis de votre budget. J'ai voulu quant à moi vous faire part de notre inquiétude, que je sais partagée, quant à l'avenir de notre Région. Ce n'est pas noircir celui-ci que de souligner les dangers qui nous guettent. Nous savons que l'Exécutif régional dispose de moyens limités et ne trouve pas toujours les appuis nécessaires au sein de l'équipe gouvernementale.

Nous restons convaincus que Bruxelles, que l'on a systématiquement appauvrie depuis 1975, peut trouver des solutions à ses problèmes. Encore faudrait-il que l'Exécutif fasse confiance à ses communes, qu'il permette un allègement de la fiscalité qui ne mette pas en cause son avenir financier, qu'il autorise la reprise des recrutements, même de façon modérée, pour maintenir les services à la population. Quelle sera votre attitude face à ces demandes qui émanent de diverses communes ?

Enfin, et surtout, il faut que notre Région puisse se gérer elle-même, sans ingérence aucune. De cela, hélas! votre gouvernement ne veut pas. C'est une des nombreuses raisons qui nous empêchent de voter votre budget. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Vervae.

**De heer Vervae.** — Mijnheer de Voorzitter, dat het stedenbouwkundig weefsel van de Brusselse agglomeratie steeds meer aftakelt is helaas een realiteit. Ik weet het, mijn verhaal wordt eentonig. Inderdaad, sinds jaar en dag heb ik eerst in de Kamer en nu in de Senaat dingen als de onbesuisde kaalslag rond het Noordstation met honderd maal honderd woorden aan de kaak gesteld. Ik heb gezegd dat dergelijke politiek nefaste gevolgen heeft voor de demografische structuur van een stad.

Op pagina 11 van het *Nieuwsblad* van vandaag staat een interessant artikel over een deelgemeente van de stad Brussel, Neder-over-Heembeek, onder het hoofd «Neder-over-Heembeek is zwart schaap van Brusselse woonpolitiek». Ik citeer uit dit artikel een fragment: «Zo'n 10,5 pct. van de bevolking van Brussel woont in Neder-over-Heembeek. Van de Heembeekse populatie (12 566 Belgen en 1 793 vreemdelingen) heeft een achtste een vreemde nationaliteit. Een vijfde ervan is van Marokkaanse oorsprong, daarna volgen de Italianen (16,5 pct.) en de Spanjaarden (14,5 pct.). Deze drie nationaliteiten vormen dus meer dan de helft van het aantal vreemdelingen. Gedurende de voorbije vijftien jaar steeg het totaal aan buitenlandse inwoners met 5,9 pct.» Nu komt eigenlijk het belangrijkste: «De sociaal culturele werker Jean-Paul Van Steenberghe weet precies waar het schoentje knelt: «Als oorzaak duidt onze studie de sociale blokken van de Versaillesaan aan. Vooral de tweede fase, met de oprichting aan de Kersenhoek van een toren met appartementen voor grote gezinnen (5 kinderen) luidde de intocht van vreemdelingen in. Voor een versnelling van het fenomeen zorgde het platleggen van de Brusselse noordwijk.» Wat ik zes jaar geleden heb aangetoond is vandaag door deze studie bewezen. Dat is een belangrijke vaststelling. De Brusselse Executieve moet toch tot bezinning komen en aan de Brusselaars, maar ook aan de vertegenwoordigers van de Brusselaars, aantonen dat er een globale visie komt inzake stedenbouw. Wanneer in bepaalde gedeelten van de stad, zoals de ruimte rondom het noordstation, aan kaalslag wordt gedaan en er in de plaats van de oude woningen kantoren komen, wordt heel de sociale structuur van de stad kapot gemaakt.

Dat gebeurde in het verleden als het ware elke dag, weliswaar niet onder uw verantwoordelijkheid, mijnheer de staatssecretaris. Als antwoord op één van mijn interpellaties, enkele maanden geleden, verklaarde staatssecretaris Thys dat daarin een wijziging is gekomen. De drie ministers maken eindelijk werk van een ander beleid. Ook tijdens een persconferentie van staatssecretaris Thys werd dit bevestigd. Ik hoop dat men verdergaat op de ingeslagen weg.

Ik heb hier als voorbeeld maar over een gedeelte van de stad gehandeld. In het verleden gebeurde dit echter overal in Brussel. Er zijn tekenen dat men een andere aanpak wil, waarover ik mij verheug.

Ik neem aan dat ik vanmiddag van minister de Donnée zal horen wat zijn visie is.

Tot staatssecretaris Bascour richt ik een paar beschouwingen en suggesties met betrekking tot het milieubeleid. In mei heeft de staatssecretaris hierover een korte polemiek gevoerd met de voorzitter van de SP, de heer Van Miert, die de heer Bascour verweet op dit vlak weinig werk te verrichten. Daarop heeft de staatssecretaris gereageerd met een slogan uit *De Standaard* van 23 mei 1987: «Van Miert kort van geheugen». Hij heeft de heer Van Miert gewezen op het koninklijk besluit van 9 mei 1986 betreffende de afvalstoffen. De Brusselse Executieve heeft deze E.G.-richtlijnen in ons land wettelijk gemaakt.

Door dat koninklijk besluit krijgt de EG-richtlijn 84/631/EEG van 6 december 1981 betreffende het toezicht en de controle over het de grenzen overschrijdend vervoer van gevaarlijke afvalstoffen binnen de Europese Gemeenschap, kracht van wet. Behoort dat tot de bevoegdheid van de Brusselse Executieve? Mijs inziens behoort het tot de bevoegdheid van de nationale regering.

Uw collega van Leefmilieu van de nationale regering, mevrouw Smet, is ook van oordeel dat het vervoer van gevaarlijke afvalstoffen een nationale materie is. Waarom heeft de Brusselse Executieve dan deze EG-richtlijn opgenomen in haar koninklijk besluit? Werd hiervoor juridisch advies ingewonnen?

Vervolgens wil ik staatssecretaris Bascour een aantal beschouwingen en suggesties voorleggen in verband met het waterzuiveringsbeleid. Dit is geen gemakkelijke materie, zeker niet in de Brusselse agglomeratie.

Deze agglomeratie kan in drie soorten van gebieden worden verdeeld: dicht bevolkte gebieden met veel industrie, residentiële gebieden en, gelukkig, ook nog landelijke gebieden.

Het waterbevoeiingssysteem van de agglomeratie wordt gevoed door één grote slagader, de Zenne. Die Zenne is ieders zorgenkind, ook dat van de socialisten, die dienaangaande een voortreffelijk voorstel van wet hebben ingediend. De Zenne, die in Wallonië ontspringt, blijft vrij proper op het Waalse grondgebied, krijgt afvalwater te verwerken te Tubize en wordt daarna alsmat vuiler. Eenmaal dat de Zenne onder het Brusselse grondgebied verdwijnt, wordt zij een overwelfde riool. Wanneer die overwelfde riool bij Vilvoorde weer aan de oppervlakte verschijnt, is het water nog meer verontreinigd. Farmaceutische bedrijven, de COOVI, het slachthuis van Anderlecht, en andere bedrijven van de Brusselse agglomeratie lozen immers hun afval zonder enige controle in de Zenne. Mijnheer de minister, uw eerste optie, de installatie van een conventioneel waterzuiveringsstation op de Zenne ten zuiden van Brussel, was volgens mij goed. Vervolgens plant u tegen 1990 een waterzuiveringsstation aan de samenvloeiing van de Woluwe en de Zenne, ten noorden van Brussel. Het water dat dan verder stroomafwaarts vloeit, zal dus vrij zuiver zijn als het in Antwerpen komt. Tot daar zitten we goed. Op dat vlak mag u rustig verder doen, maar wij hebben wel een beetje haast. Ik begrijp wel dat de centen niet altijd rollen, maar doe het zo dringend mogelijk. Wij vinden het een goed project omdat het water, eenmaal in Vlaanderen — ik wil de nationale grens niet strikt trekken — opnieuw zuiver zal zijn en de mensen, de dieren en het milieu ervan zullen kunnen genieten.

In uw begroting, en ook niet in de projecten, is iets terug te vinden over de residentiële gebieden in Brussel.

Het is jammer dat het water als beleveniselement voor de mens uit de stad is verdwenen. De Zenne is helemaal overwelfd, en is niet meer in de stad te ontdekken. In vele grote steden in Europa speelt het oppervlaktewater dat wordt opgevangen een zeer grote rol in het stadsbeeld. Het is visueel belangrijk voor de toerist, maar ook voor de beleving van de stedeling. Wanneer blinden bijvoorbeeld water horen ruisen, krijgen zij een extra dimensie in hun belevingswereld. Ik wens dit menselijk, zacht aspect van de aanwezigheid van water in het landschap, maar ook in de stad, te beklemtonen.

Mijnheer de minister, ik vraag u om in een tweede fase «op snuffeltocht» te gaan in Brussel en daar waar nodig, waterschalen of fontein aan te leggen. Dit zou mijns inziens een belangrijke verbetering zijn van het leefmilieu in Brussel. Wij moeten ijveren voor een stad met water.

Een derde soort van gebieden zijn de natuurlijke, landelijke gebieden, die er gelukkig wel nog zijn. Mijnheer Harry, il zal nu niet spreken over Neerpede, maar ik geef het nogmaals als voorbeeld. Willen wij het ecologisch evenwicht in de Brusselse agglomeratie bewaren, dan moeten wij zeker de landelijke gebieden in Brussel koesteren en beschermen. In

deze natuurlijke gebieden is het water nog wel aan de oppervlakte aanwezig; het is nog zichtbaar en voelbaar. Ik denk bijvoorbeeld aan de Pede in Neerpede, aan de Molenbeek in Jette, aan het Boudewijnpark, maar ook aan de Geleitsbeek onderaan de Kauwberg te Ukkel, aan de Sint-Jobsvallei en aan de Vogelzangbeek te Anderlecht. Dit is nog een natuurlijk bekenbestand dat in landelijke gebieden vloeit. Maar ook dat water is op vrij grote schaal verontreinigd.

Mijnheer de minister, nog een tweede suggestie: kunnen wij laten onderzoeken of langsheen deze beken rietkragen kunnen worden aangelegd, en daar waar de fysiek van het landschap het toelaat, rietvelden, in de vorm van vloeivelden of percolatievelden? Voor het verstedelijkte gebied is het conventioneel waterzuiveringsstation aangewezen, maar voor het landelijk gebied moet alternatieve waterzuivering worden overwogen. Rietvelden en rietkragen zuiveren het water op een natuurlijke wijze en maken bovendien het landschap waardevoller. Zij hebben dus als supplementair voordeel dat voor de mens de omgeving interessanter en aangenamer wordt. Voor Brussel betekent dit dat het ook kan uitpakken met gebieden waar de landelijkheid in het stedelijk grondgebied nog aanwezig is. Heeft u daarover al nagedacht en is u van plan daaromtrent in de toekomst initiatieven te nemen?

Het moeilijke probleem van het vreemdelingenbeleid is hier vandaag nog niet ten volle tot uiting gekomen. Namens mijn partij verzoek ik u werk te maken van dit beleid. Wij komen terecht in een stroomversnelling. Als wij naar onze buurlanden kijken, onder meer Frankrijk, constateren wij, tot onze grote spijt, dat Le Pen het bijzonder zwaar opneemt tegen de vreemdelingen en het racisme preekt, zodanig sterk, dat de socialisten in Marseille in zijn zog dreigen te geraken. Dit wordt een zeer gevaarlijke situatie.

**De heer Valkeniers.** — Daarvoor moet men niet naar Marseille gaan. Dat is in Brussel ook zo met de socialisten!

**Mevrouw De Pauw-Deveen.** — Met de Franstalige socialisten.

**De heer Vervaeke.** — Dat heb je van partijgenoten! Ik ga verder met Brussel want ik was daar vertrokken; daarvoor sta ik hier trouwens. Mijn collega, die zo snuger is, zou dat moeten weten.

Tijdens de 11 juli-viering heb ik, zoals vele anderen op de eerste rij, met verbijstering vastgesteld hoe de haat soms hoog kan oplaaien. Wij moeten allen de nagel op de kop durven slaan en zeggen dat het zo niet meer verder kan. Niemand van ons is racist, en de Vlaamse nationalist zijn het zeker niet! Er moet dringend een gemeenschappelijke wil ontstaan om rond de tafel te zitten en samen te zoeken naar de oplossing, zeker voor Brussel. Ik lanceer dit als een plechtige oproep. Staatssecretarissen, neem zo vlug mogelijk een initiatief en betrek er in godsnaam alle partijen bij. Ik ben ervan overtuigd dat wij gedwongen door de omstandigheden, voor dit probleem vrij vlug tot een positieve oplossing kunnen komen. Alle partijen, ook mijn partij, hebben oplossingen in petto. Laten we die naast elkaar leggen zodat we tot een consensus kunnen komen.

Ik dank de staatssecretarissen voor hun bereidwillige aandacht en hoop dat zij vanmiddag positief zullen reageren op mijn suggesties in verband met het leefmilieu en het vreemdelingenbeleid. (*Applaus op verschillende banken.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Hatry.

**M. Hatry.** — Je n'entonnerez pas le « misereor » de mes prédécesseurs à cette tribune et j'espère interrompre quelque peu le défilé devant le mur des lamentations que nous avons enregistré ce matin. Je crois, en effet, que, compte tenu des circonstances, l'Exécutif bruxellois actuel doit être félicité des réussites qui peuvent être inscrites à son actif.

Tout d'abord du côté des recettes. Compte tenu de la politique d'austérité générale menée par le gouvernement, l'augmentation des recettes — plus de 50 p.c. — représente une réelle performance en cette période d'austérité.

Je n'ignore pas qu'il s'agit des droits de succession, mais encore fallait-il les obtenir! Incontestablement, j'insiste, il s'agit là d'une belle réussite. Nous voyons, en effet, dans le rapport de la Chambre, que le budget de Bruxelles est passé de 6 milliards 778 millions de francs en 1985 à 10 milliards 337 millions, titres I et II confondus. Par ailleurs, nous pouvons considérer que, si un certain nombre de conditions sont réunies, ces sommes seront définitivement acquises à la Région bruxelloise. Cette performance remarquable mérite donc bien d'être relevée.

Mais je ne m'en tiendrai pas uniquement aux recettes. En ce qui concerne les dépenses, je suis heureux de constater que l'Exécutif bruxellois a réussi à atteindre un équilibre d'autant plus délicat qu'il y a davantage de preneurs que d'argent.

Voyons d'où nous venons, car c'est là le point important. L'Exécutif qui était en place en 1981 a royalement consacré 717 millions à l'expansion économique. L'Exécutif en place de 1982 à 1985, a réussi à doubler à peu près cette somme puisqu'elle était de 1 milliard 399 millions en 1983 et de 1 milliard 375 millions en 1985. Qu'a fait l'Exécutif actuel durant les deux années où il a eu la responsabilité de la gestion de ce portefeuille? Je citerai simplement les chiffres: 2 milliards 151 millions pour 1986 et 2 milliards 718 millions pour 1987, soit un nouveau doublement.

Je n'ignore pas que l'Union des Entreprises de Bruxelles estime que les sommes provenant des droits de succession devraient être plutôt affectées à des dépenses d'expansion économique, comme c'est le cas dans les autres Régions. Toutefois, n'oublions pas que ces fonds ont essentiellement été attribués aux secteurs dits nationaux représentatifs du passé et non à des entreprises d'avenir.

Je souhaite évidemment que l'on suive les suggestions de l'Union des Entreprises de Bruxelles et que, dans les années qui viennent, une plus grande proportion des droits de succession puisse être affectée à l'expansion économique, tant dans le secteur des grandes entreprises que dans celui des classes moyennes. Mais, dans les circonstances présentes, je le répète, le nouveau doublement des fonds destinés à l'expansion économique, auquel l'Exécutif actuel a procédé, constitue une performance.

En ce qui concerne le logement, l'augmentation n'a pas été aussi forte, mais nous sommes loin de la situation misérable dépeinte par certains intervenants. En effet, l'Exécutif y a affecté 1,753 milliard en 1981; l'Exécutif suivant a porté ce montant à 2,107 milliards en 1985. Quant à l'Exécutif actuel, il a encore légèrement accru ce montant, puisqu'il atteint 2,230 milliards dans les budgets 1986 et 1987.

Le logement est un domaine extrêmement ingrat en Région bruxelloise. En effet, la population n'y augmente pas. En outre, les revenus de son activité professionnelle diminuent et, en conséquence, les sommes que les ménages peuvent réellement consacrer à leur logement. Par ailleurs, pendant que la rénovation réussie d'un quartier s'achève, un autre quartier se « taudifie », ce qui entraîne le départ de ses habitants. L'Exécutif bruxellois est donc confronté à des choix très difficiles.

Actuellement, la population de l'agglomération bruxelloise est d'environ 900 000 habitants. A l'issue de la guerre, lors du recensement de 1914, elle atteignait 1,1 million, mais le pourcentage des actifs était alors beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui, d'où des revenus professionnels plus importants. Et je ne parle pas de la présence d'environ 25 p.c. d'étrangers dans la population actuelle, ce qui complique encore le problème du logement.

Le troisième grand poste concerne l'aménagement du territoire, domaine essentiel dans lequel l'effort a également été considérable. L'Exécutif de 1981 y a affecté 483 millions et celui de 1985, 970 millions. Il s'agit donc à nouveau d'un doublement presque parfait. Le montant qui y est affecté en 1987 est de 1,331 milliard, soit une nouvelle augmentation de 50 p.c.

J'en arrive au quatrième et dernier poste qu'il est possible d'identifier sur base du remarquable rapport établi à la Chambre: l'aide aux pouvoirs subordonnés. Dans ce domaine, la situation est gravement déficitaire, non seulement en raison des charges du passé, mais aussi à cause des dépenses courantes. Trois postes l'expliquent: le déficit des communes, celui des CPAS, qui est d'ailleurs lié à la nature de la population bruxelloise, et, enfin, celui de l'Agglomération de Bruxelles.

J'ose espérer, en ce qui concerne l'Agglomération, que le projet de loi qui sera incessamment approuvé supprimera les causes des dépenses excessives qui ont été identifiées dans la politique de cette institution.

En matière de déficit communal, j'ose espérer également que les engagements qui ont été pris, et qui doivent mener à un équilibre des dépenses et des recettes courantes en 1988, pourront être respectés. Je précise à ce propos qu'il s'agit bien des dépenses courantes et non pas des charges du passé.

Je n'hésite pas à le dire, c'est au niveau des CPAS et, en particulier, des hôpitaux, que réside un des grands problèmes posés à la Région bruxelloise. Les trois quarts du déficit enregistré dans les budgets communaux incombent, en effet, aux CPAS.

Ce problème essentiel devrait se caractériser non pas par une évolution quantitative, mais bien par un progrès qualitatif dans les années à venir.

Il est à espérer qu'au-delà de l'année 1988, nous n'ayons plus à affecter des sommes aussi considérables à l'apurement du déficit des communes, qui s'élevait à 2,316 milliards en 1987, à 2,766 milliards en 1986 et en 1984, sous l'Exécutif précédent, à 1,336 milliard. En 1981, je le reconnais, les sommes affectées au déficit communal ne s'élevaient qu'à 791 millions.

Il est clair que les droits de succession ne doivent pas, en principe, être affectés de façon durable au déficit des pouvoirs subordonnés. Dans les autres Régions, il n'en a pas été ainsi non plus.

J'invoquerai enfin, monsieur le Président, le solde des dépenses qui représente, à l'heure actuelle, 1,749 milliard pour diverses matières telles que la chasse, la pêche, l'informatique, la statistique et la politique régionale de l'eau.

Il me paraît essentiel, à ce propos, que la politique d'épuration des eaux retrouve une plus juste place dans les préoccupations de l'Exécutif. Nous savons que des projets sont à l'étude dans ce domaine. J'insiste pour qu'un effort substantiel soit accompli dans cette matière, qui touche à l'environnement et où Bruxelles a peu investi au cours des dernières années, puisque nous ne disposons pas encore d'une station d'épuration des eaux digne de ce nom, ni en amont ni en aval de Bruxelles.

Je plaiderai en tous cas pour que la Région bruxelloise, en collaboration avec le gouvernement national — car une certaine responsabilité lui incombe dans ce domaine — entre, peut-être un peu plus rapidement que prévu, dans une voie qui permette de dire que Bruxelles qui est, ne l'oublions pas, le siège des Communautés, respecte les directives européennes.

Monsieur le Président, j'apprécie à leur juste valeur les efforts consentis par les membres de l'Exécutif actuel dans la recherche de solutions ingénieuses et efficaces face à des situations particulièrement difficiles au triple plan budgétaire, social et économique. Je tiens à les féliciter pour leur gestion en ces circonstances. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Valkeniers.

**De heer Valkeniers.** — Mijnheer de Voorzitter, dat de heer Hatry in zijn toespraak zoveel hulde brengt aan de Brusselse Executieve lijkt mij wat overdreven, maar dit zal wel het spel zijn van meerderheid en minderheid.

De successierechten zullen inderdaad, mijnheer Hatry, een meeropbrengst van 2,4 miljard betekenen voor Brussel. Wij moeten echter realistisch zijn. Onze fractie betreurt dat de successierechten werden toegekend alvorens de besprekingen tussen de twee Gemeenschappen over de manier waarop de Vlamingen in Brussel aan hun trekken konden komen, met succes werden gesloten. Het is alleszins niet met instemming van heel Vlaanderen dat de successierechten aan Brussel werden toegekend.

Wat de Brusselse economische expansie betreft, zwaait de heer Hatry de Executieve ook lof toe. Ik moet daarbij wel opmerken dat de werkloosheid in Brussel niet daalt waar dit in de twee andere landsgedeelten, en vooral in Vlaanderen, wel het geval is. De economische expansie zal dus niet in die mate zijn toegenomen als u beweert, mijnheer Hatry.

Over de huisvesting en de ruimtelijke ordening heeft collega Vervaeet reeds gesproken. U moet maar eens in Brussel rondgaan om vast te stellen welke grote puinhoop het is. Hele wijken verkrotten en op vele plaatsen geraken de metrowerken niet gedaan. Dit heeft tot gevolg dat Brussel er nog nooit zo treurig heeft uitgezien als nu het geval is. Ik kan het weten, want ik ken Brussel sedert mijn prille jeugd vermits ik er vele jaren school heb gelopen. U zal dat trouwens ook moeten toegeven, staatssecretaris Thys.

Wat de hulp aan de ondergeschikte besturen betreft, stelt men vast dat moet worden opgetreden en dat moet worden gesaneerd. Niemand weet hoeveel miljard het tekort bedraagt van de Brusselse agglomeratie, maar gedurende tien jaar heeft zij geen frank gevraagd voor de ophaling en de verwerking van het huisvuil. U front de wenkbrauwen, staatssecretaris Bascour, maar u moet toch zelf toegeven dat men gedurende jaren heeft toegelaten dat de zaken zeer slecht werden beheerd. Er is hier niemand meer aanwezig van het FDF, maar men zou kunnen zeggen dat het faillissement van de agglomeratie samenvalt met het faillissement van het FDF, dat bewezen heeft niet in staat te zijn op een goede manier te besturen.

Ik wil ook enkele vragen stellen. Wij zullen binnenkort het ontwerp van wet betreffende de organisatie van het Brusselse Gewest bespreken. Toen werd beslist de pariteit in te voeren op nationaal vlak op niveau

I, werd tevens overeengekomen dat er ook in Brussel pariteit moest zijn. Wij stellen echter vast dat, bij het personeel zowel van de gemeenten als bij de OCMW's, de pariteit niet bestaat. Minister de Donnée mag dan in de commissie wel beweren dat de situatie verbetert, ik meen dat dit niet het geval is. De Vlamingen hebben nog steeds een grote achterstand. Ik zou dan ook van de Brusselse Executieve willen vernemen op welke manier en met welke middelen zij deze achterstand zo vlug mogelijk ongedaan zal maken.

Men beweert dat 25 pct. van de zogenaamde Geco's Vlamingen zijn en 75 pct. Franstaligen. Laten we toch realistisch blijven! Deze cijfers heeft de heer Bascour zich tot doel gesteld. Hij verklaarde in de Kamer dat minstens 25 pct. van de Geco's Vlamingen moesten zijn. Nergens in de wet wordt echter bepaald dat die verhouding 25/75 moet zijn. Het koninklijk besluit nummer 474 is ter zake duidelijk. Het plaatselijk bestuur is de werkgever en de taalwetgeving moet worden toegepast. Ik weet dat de Brusselse Executieve hierover niet eensgezind is maar ik zou toch graag willen vernemen welk standpunt zij inneemt. Op het ogenblik is de verhouding immers niet 25/75 maar misschien 10/90. Bovendien werden in Brussel heel wat meer buitenlanders dan Vlaamssprekenden aangeworven als Geco's, hoewel heel wat Vlaamssprekenden werkloos zijn. Ik herhaal dat wij graag van de Executieve een duidelijk standpunt zouden vernemen. Wij willen niet dat zij rond de pot draait zoals de Raad van State dat jammer genoeg deed toen hem om advies werd verzocht.

In de sector van het volkswelzijn in het algemeen in Brussel hebben vooral de Nederlandstalige instellingen consequent geopteerd voor de Staatshervorming. Ze zijn dus afhankelijk van de Vlaamse regering. De Franstaligen — de Vlamingen moeten toegeven dat zij ons altijd te vlug af zijn — opteerden niet voor de Franstalige Gemeenschap, wat ze nochtans in vele gevallen zouden moeten doen. Ze blijven dan ook nationaal en profiteren, met andere woorden, van de Vlaamse centen. U kent de verhouding: 40-60 pct.

Heeft de Vlaamse Executieve ooit gesprekken gevoerd met vertegenwoordigers uit de sector om, zoals de wet voorschrijft, de zuiver Franstalige instellingen over te hevelen naar de Franstalige Gemeenschap? Het is al te belachelijk dat de Vlaamse Gemeenschap, met de karige middelen waarover zij beschikt, zorgt voor alle Vlaamse instellingen in Brussel en dat de Franstalige Gemeenschap, die in verhouding over meer middelen beschikt omdat ze niet te kampen heeft met het probleem van de zware afbetalingen van de volkshuisvesting, niet moet zorgen voor zuiver Franstalige instellingen.

Het volgende punt betreft de BIWM, de watermaatschappij voor Brussel. Elk jaar wordt ons wijsgemaakt dat het beter zal gaan. Gisteren ontving ik de rekening: opnieuw 3,5 miljard deficit voor onze gemeenten.

U kent de statuten. Zes gemeenten hebben 2/3 van de stemmen en beslissen.

Twee Franse maatschappijen — Compagnie Lyonnaise des Eaux en Compagnie de Paris — wedijveren met elkaar om gemengde intercommunales tot stand te brengen. Zij wensen er bij voorkeur drie: één voor Brussel, één voor de Vlaamse gemeenten en één voor de Waalse gemeenten. Er worden geregeld besprekingen gevoerd en beide maatschappijen verklaren dat er met hun maatschappij een akkoord is.

Blijft de BIWM een zuivere intercommunale voor de waterwinning? Zullen gemengde intercommunales worden opgericht voor de waterdistributie?

De heer Vervaeet heeft reeds gesproken over de politieke vluchtelingen. De Brusselse Executieve neemt geen enkel initiatief. Deze week heb ik een verslag gekregen van staatssecretaris Smet over het Treviberaad. De Treviministers hebben beslist dat de politieke vluchtelingen, die in het land komen, het beste worden samengehouden tot hun verzoek is slecht.

**De heer Bascour,** staatssecretaris voor het Brusselse Gewest, toegevoegd aan de minister van het Brusselse Gewest. — Gaat het over de politieke vluchtelingen of over het migrantenbeleid?

**De heer Valkeniers.** — Over politieke vluchtelingen.

**De heer Bascour,** staatssecretaris voor het Brusselse Gewest, toegevoegd aan de minister van het Brusselse Gewest. — Dat is onze bevoegdheid niet.

**De heer Valkeniers.** — Vermits de politieke vluchtelingen moeten worden samengehouden tot over hun verzoek een beslissing is genomen,

zou Brussel, waar de meesten aankomen, een initiatief moeten nemen opdat ze inderdaad kunnen samen blijven tot over hun lot is beslist en zij over het land kunnen worden verspreid. Voor Brussel heeft dit grote implicaties. Werden daarover besprekingen gevoerd tussen de Brusselse Executieve en staatssecretaris Smet?

In Brussel worden geen maatregelen genomen, wat tot gevolg heeft dat politieke vluchtelingen uit Brussel infiltreren in de omliggende gemeenten, onder andere Dilbeek. Uit het Klein Kasteeltje worden verzoeken gestuurd naar de pastoors om een oproep te doen om kamers of appartementen ter beschikking te stellen van politieke vluchtelingen die in Brussel niet meer terecht kunnen. Dat is veertien dagen geleden ook gebeurd in de Sint-Ambrosiusparochie in Dilbeek.

De Volksunie is een voorloper geweest en het Treviberaad heeft bevestigd wat wij hebben voorgehouden in onze nota over de politieke vluchtelingen. Onze visie wordt gevolgd door de Europese ministers. De ministers van het Brusselse Gewest mogen niet doen alsof hun neus bloedt. Ik ga akkoord dat ze niet allen verantwoordelijk zijn, maar niets belet dat besprekingen worden gevoerd. Als burgemeester van een periferiegemeente ben ik bereid hieraan deel te nemen. Als er maar eindelijk iets gebeurt! Enkele woorden over het migrantenbeleid in het algemeen en over de situatie van de vreemdelingen in Brussel. Collega Vervaeke heeft de sfeer geschetst waarin de 11 juli-vieringen hebben plaatsgegrepen te Brussel. Wij betreuren het optreden van bepaalde groepen. Vergelijkingen werden gemaakt met het *Front national* in Frankrijk. Ik vrees dat dergelijke toestanden zich meer en meer gaan voordoen wanneer de regering weigert om haar verantwoordelijkheid op zich te nemen. Bepaalde politici spreken over een Hoog Commissariaat voor de Vreemdelingen. Dit klinkt mooi en is aanleiding tot een grote titel in een krant van dezelfde politieke gezindheid. In werkelijkheid gebeurt er echter totaal niets inzake migrantenbeleid. Ook op dat stuk

blijft de regering in gebreke. De ministers van het Brusselse Gewest zouden bij de regering moeten aandringen om maatregelen te nemen of om op zijn minst ervoor te zorgen dat besprekingen op gang worden gebracht. Ik voorspel dat wanneer er op korte termijn geen efficiënt migrantenbeleid wordt gevoerd in Brussel, er ook daar een *Front national* zal ontstaan. De Brusselse ministers hoeven niet verstoeld te staan van het succes van deze organisatie want zij zal het gevolg zijn van het gebrek aan verantwoordelijkheidszin van de regering.

De Waalse socialisten, als oppositiepartij, voelen aan dat het verkeerd gaat. Zij hebben een nota uitgegeven over het vreemdelingenbeleid. Of men hiermee akkoord gaat of niet, is van geen belang; zij hebben alleszins hun visie gegeven, maar de regering heeft nog niets gedaan.

Ik besluit mijn uiteenzetting met enkele beschouwingen over de Europese vestigingen. Brussel heeft een Europese roeping. Ook dit is een prachtige slogan waarmee iedereen graag uitpakt. Wij zouden graag van de ministers van het Brusselse Gewest vernemen hoe zij die Europese roeping van Brussel zien. Welke Europese vestigingen zullen bijkomen? Of geven zij er de voorkeur aan dat het forenzen tussen Brussel, Luxemburg en Straatsburg eeuwig blijft duren? Wij zouden graag hun visie en plannen voor de toekomst kennen. (*Applaus op de banken van de Volksunie.*)

**De Voorzitter.** — Wij zetten deze bespreking vanmiddag te 14 uur 30 voort.

Nous poursuivrons cette discussion cet après-midi à 14 heures 30.

De vergadering is gesloten.

La séance est levée.

(*De vergadering wordt gesloten te 13 u. 5 m.*)

(*La séance est levée à 13 h 5 m.*)

2826